

# agēa sénior «Infos»

LA VOIX DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES D'AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCES RETRAITÉS

[www.ageasenior.fr](http://www.ageasenior.fr)



## Sommaire

- 3 Editorial
- 5 Actualités CAVAMAC
- 6-7 Actualités PRAGA
- 9-10 La CNRPL communique
- 11-13 Fidroit
- 14-15 Les huissiers vous donnent les clés
- 17-19 Portrait
- 21-23 Passion florale
- 24-25 Art & Histoire  
Un taxi dans l'assurance
- 27-29 Passion musculaire
- 30-41 Art & Histoire
- 30-36 Le petit Versailles auvergniat
- 37-41 Le spiritsime et son "pape" Allan Kardec
- 42-45 La vie des Régions
- 47 Carnet & Hommage
- 48-50 Calendrier 2022  
et nouveaux adhérents
- 51 Conseil d'Administration  
agéa sénior
- 52 Répertoire des Amicales de Régions
- 53 Répertoire des Amicales  
de Compagnies
- 54 Cavamac-Praga

Directeur de la Publication : Gérard LEBÈGUE  
Responsable de la Rédaction : Jean-Pierre CHATELLIER  
Comité de relecture : Gabriel GONIN et Philippe ROBERT

Prix du numéro : 5 €  
Abonnement annuel : 4 numéros 16 €  
réduction de 50% pour les membres de agea sénior soit 8€  
tirage 7 000 ex.

Imprimerie : Alliance PG - 02000 LAON  
Tél. 03 23 79 44 09

Le Bulletin de agéa sénior  
ISSN 2648-0891

## Assemblée Générale d'agéa sénior

Le vendredi 21 octobre 2022 à Paris

### Elections Cavamac 2022



Participez au vote par correspondance !

En renvoyant par la Poste votre bulletin avant le 15 mai.

Votez pour la liste présentée par agéa sénior  
(liste des candidats en page 5)

## LES RENDEZ-VOUS DU PRESIDENT

### CALENDRIER 2022

Mercredi 18/05	PARIS	Conseil Fédéral agéa
Judi 19/05	PARIS	Conseil d'administration agéa sénior
Mercredi 22/06	PARIS	Conseil d'administration CAVAMAC
Mercredi 29/06	PARIS	Conseil d'administration PRAGA
Mercredi 28/09	PARIS	Conseil Fédéral agéa
Judi 20/10	PARIS	Conseil d'administration agéa sénior
Vendredi 21/10	PARIS	Assemblée Générale d'agéa sénior
Mercredi 14/12	PARIS	Conseil fédéral agéa



Secrétaire : Nathalie ROULIER-RAMOND  
30 rue Olivier Noyer - 75014 PARIS  
Tél. : 01 81 69 36 67  
email : [secretariat@ageasénior.fr](mailto:secretariat@ageasénior.fr)

Signaler tout changement d'adresse au Président  
de votre Amicale Régionale ou de Compagnie

Permanence

lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9h30 à 16h30

# Editorial

## du Président

En 2021 nous avons vécu un litige, imprévu par sa radicalité, avec la FFA (dénommée aujourd'hui « France Assureurs »).

La solidarité entre notre caisse de retraite CAVAMAC, agée Fédération des actifs et agée sénior a permis de faire « front commun » et de démontrer, d'évidence, la vitalité de la famille face à l'agresseur.

Grâce à l'implication de chacun, notre opiniâtreté nous a permis d'emporter la « première manche », mais ce n'est que la première manche de cette confrontation.

A la lumière de cette expérience, il nous est apparu que les Pouvoirs Publics avaient une connaissance toute relative de notre existence et que notre capacité de représentation – es-qualité d'Agents Généraux d'Assurances retraités – n'était pas à la hauteur des enjeux.

C'est la raison pour laquelle, en harmonie avec le Conseil d'Administration d'agée sénior, j'ai souhaité adapter nos statuts à la réalité des nécessités incontournables.

Comme vous le savez, l'Assemblée Générale du 30 Septembre 2021 a donné son accord pour ouvrir ce chantier.

Depuis, nous avons beaucoup travaillé et le prochain Conseil d'Administration du 19 Mai 2022 sera consulté sur le projet qui est maintenant rédigé ainsi que le règlement intérieur s'y référant.

Après débat et arbitrage de ce Conseil nous proposerons de présenter le projet « pro forma » à notre Assemblée Générale du 21 Octobre 2022 afin d'être opérationnels dans les meilleurs délais.

Chacun d'entre nous a bien compris l'impérieuse nécessité d'être une organisation en adéquation avec la problématique à laquelle elle sera confrontée.

Ainsi, nous pourrons faire nôtre l'affirmation de « mon ami Winston » :

« Il ne sert à rien de dire : « nous avons fait de notre mieux ».

« Il faut réussir à faire ce qui est nécessaire ».



Gérard LEBÈGUE  
*Président d'agée sénior*



# BIEN ENTENDRE, ÇA CHANGE LA VIE.



**BILAN  
AUDITIF  
GRATUIT<sup>(1)</sup>**

**ESSAI  
GRATUIT<sup>(2)</sup>  
30 JOURS**

Offre réservée aux adhérents d'Agéa Sénior

**Jusqu'à 15% de réduction<sup>(3)</sup> sur les  
aides auditives innovantes :**

intelligence artificielle, connectées, rechargeables, invisibles...



PARTENAIRE DE



Audika, c'est près de 600 centres partout en France.

Pour bénéficier de cette offre, prenez rendez-vous  
en appelant votre **numéro exclusif** :

**0 800 08 11 90** Service & appel  
gratuits

En précisant le code « Agéa Sénior »

Et bien sûr, chez Audika, vous pouvez aussi bénéficier de la  
solution auditive 100% santé, 100% remboursée

## ELECTIONS 2022 DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'équipe parrainée par agéa sénior est motivée, compétente et expérimentée. Son rôle sera de faire entendre la voix des Allocataires, mais également de contribuer à l'équilibre global de la Caisse, dans le respect des points de vue et des intérêts de l'ensemble du corps social des Agents Généraux d'Assurances.

**Partagez nos objectifs et votez pour la liste AGEA SENIOR !**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<b>Marie-Odile CORMIER</b> Présidente REUSSIR SENIOR Vice-Présidente agéa sénior Vice-Présidente UNACOPL (Union Nationale des Conjointes Professionnels Libéraux)	<b>Pascal ROBIN</b> Président AUVERGNE-RHÔNE ALPES
<b>Jean-Luc BONNEFOI</b> Administrateur agéa sénior	<b>Philippe CARREAU</b> Ancien administrateur PRAGA
<b>Georges BELAT</b> Président PICARDIE	<b>Bernard PACAUD</b> Ancien administrateur CAVAMAC

### COMMUNIQUÉ DU BUREAU DE L'ASSOCIATION PRAGA

Depuis de nombreuses années, les élus membres d'AGEA et AGEA Senior, entités fondatrices de l'association PRAGA ont toujours œuvrés dans l'esprit de la solidarité intergénérationnelle pour l'ensemble des agents généraux actifs et retraités.

L'expérience et l'investissement des candidats soutenus par AGEA et AGEA Sénior à permis de préserver l'autonomie de la CAVAMAC et contribuer au maintien de l'accord avec France Assureurs qui implique également notre association PRAGA pour la prévoyance complémentaire.

PRAGA a également mis en place depuis 2018 un dispositif de prévention (APESA) pour accompagner nos confrères actifs en souffrance.

Le Conseil d'administration de l'association PRAGA soutient les candidats AGEA et AGEA senior pour la pérennité de notre régime de retraite CAVAMAC et de prévoyance PRAGA.



Président  
Jean-Louis JACOB  
Laragne-Montéglin (05)



Vice-Président  
Eric FROMAIN  
Lyon (69)



Trésorier  
Jean-Baptiste  
BARTHÉLEMY  
Lyon (69)



Secrétaire  
Philip CARREAU  
Aix-en-Provence (13)



Administrateur  
Jacques CESSAT  
Saint Junien (87)



Administratrice  
Sophie PEDERENCINO  
Puyoo (64)

## MON ESPACE SANTÉ : LE NOUVEAU SERVICE PUBLIC POUR GÉRER SA SANTÉ

Chacun de nous, couvert par l'Assurance-maladie, peut dorénavant disposer du nouveau dossier médical numérique appelé « **Mon espace santé** ». Les médias en parlent depuis plusieurs semaines, votre bulletin se doit de vous apporter toute l'information nécessaire à sa bonne utilisation.

**Mon espace santé** est donc généralisé à tous les assurés de l'Assurance-maladie. Il vient en remplacement du DMP, le dossier médical personnel, lancé en 2004 et devenu en 2016 le dossier médical partagé qui n'a pas obtenu le succès attendu.

**Mon espace santé**, doit permettre, en toute confidentialité, de :

- Partager l'essentiel de ses propres informations de santé,
- Retrouver tous ses documents médicaux « en quelques clics » et au même endroit,
- Faciliter le suivi de sa santé par les professionnels de santé que l'on consulte,
- Suivre la santé de ses enfants.

L'application « **Mon espace santé** » a vocation à recenser les informations et documents médicaux de chaque assuré et de les regrouper sur un site sécurisé. Elle comporte également une messagerie, également sécurisée, conçue pour échanger des informations sensibles. A terme, devrait y figurer un agenda personnel affichant les rendez-vous médicaux et les dates d'examen importants.

Pour aider à sa réussite, ce n'est plus à chacun d'enclencher la procédure pour activer son compte, celui-ci est créé automatiquement, sauf si on le refuse. Pour ceux qui disposent déjà d'un DMP, cette application va disparaître, seuls les professionnels pourront y accéder pendant une période transitoire, avant d'être définitivement clôturée. Mais **Mon espace santé** intègre désormais toutes les informations les concernant, à condition de l'avoir activé.

L'application sera complétée et enrichie dans les prochains mois pour devenir incontournable et faciliter le travail des professionnels de santé.

### • Comment l'activer ou s'y opposer ?

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 chacun de nous a reçu, par e-mail ou courrier, un code provisoire. Avec celui-ci et sa carte vitale, il est très simple de se connecter au site « [Monespacesante.fr](http://Monespacesante.fr) ». Il convient ensuite de se laisser guider. Si ce n'est pas déjà fait... n'attendez plus !!!

Les personnes qui ne sont pas équipées d'un ordinateur peuvent réclamer de l'aide à un guichet de proximité: France services.

### • Pour quel objectif : « Que l'assuré devienne acteur de sa santé »

Il s'agit de donner toutes facilités à l'assuré pour gérer ses données de santé de façon sécurisée avec les professionnels et améliorer ainsi leur circulation dans le cadre du parcours de soin.

S'ils le souhaitent, les assurés pourront eux-mêmes renseigner certaines informations, comme leurs traitements, leurs allergies, leurs hospitalisations passées, leurs antécédents familiaux et même leurs dernières volontés.

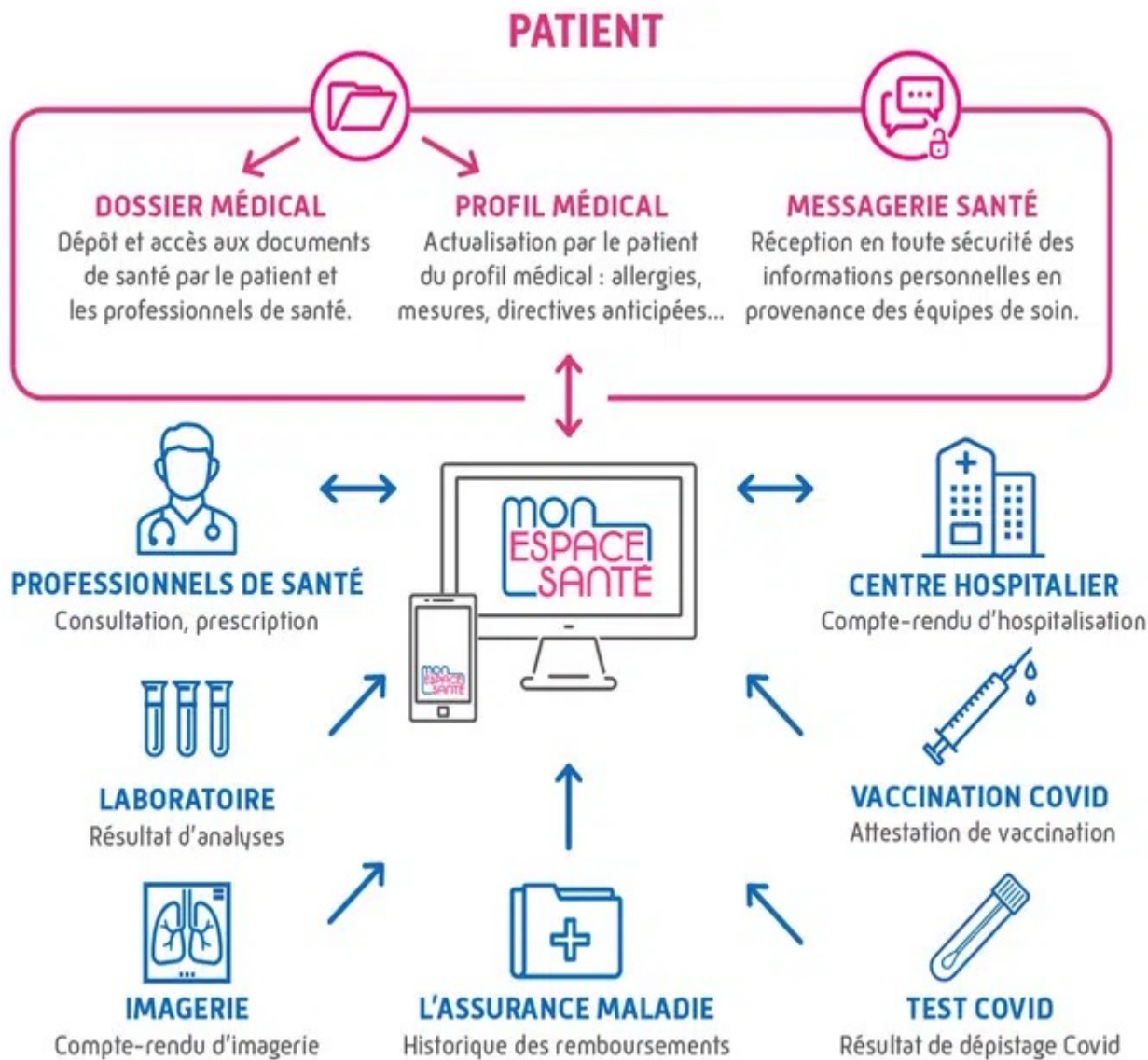
### • Confidentialité

Pour accéder à l'espace d'un patient, les soignants doivent s'identifier avec une carte magnétique nominative et doivent préalablement lui demander une autorisation orale ou écrite. En dehors de l'assuré, seuls les professionnels de santé y seront autorisés, ce qui exclut formellement, par exemple, les assureurs et les employeurs.

### • Autres questions ?

Chacun peut trouver sur le site « [Monespacesante.fr](http://Monespacesante.fr) » toutes précisions sur cette application et en particulier toutes précisions sur la gestion de la protection des données personnelles. (Il serait fastidieux de venir ici tout expliquer et commenter).

# Actualités PRAGA



Selon les informations dont nous disposons, pour l'instant le taux de refus reste faible, il semble que nous devrions enfin disposer d'un dossier médical numérique efficace...

Pour la Commission Sociale  
agée sénior,  
**Jean-Luc BONNEFOI**



# AGÉA SÉNIOR S'ASSOCIE À INDÉPENDANCE ROYALE POUR VOUS ACCOMPAGNER



**INDÉPENDANCE ROYALE** est spécialisée dans l'équipement du domicile des seniors depuis 2003. Nous proposons des solutions permettant de mieux vivre à domicile.

## DOUCHE A L'ITALIENNE



- ✓ Remplacement de votre baignoire par une douche sur-mesure
- ✓ Installation en moins de 8h sans gros travaux
- ✓ Sécurité d'utilisation totale

## MONTE-ESCALIER



- ✓ Equipement silencieux et confortable en harmonie avec votre intérieur
- ✓ Utilisation en toute sécurité, ne nécessitant aucune aide
- ✓ Installation en 1 journée sur tous types d'escaliers

## CONTACTEZ-NOUS !



05 55 04 16 71



partenaires@independanceroyale.com



## LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE POUR LES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE.

### Le contexte

La France est confrontée aux défis posés par une transition démographique majeure avec l'arrivée des générations du baby-boom aux âges où peuvent survenir les premières fragilités liées au vieillissement. Les chiffres suivants illustrent ces défis :

- > aujourd'hui, 20 % de la population a plus de 60 ans, en 2040 ce sera plus de 30 % ;
- > 1,5 million de personnes ont plus de 85 ans ; elles seront 4,8 millions en 2050.

La crise sanitaire récente a mis en exergue la fragilité d'une partie de la population âgée, le nécessaire renforcement des solidarités intergénérationnelles et l'importance de vieillir dans un domicile adapté, qui permet l'accès aux services.

Diverses publications et enquêtes ont mis en évidence la nécessité de simplifier les démarches des personnes âgées qui souhaitent vieillir à domicile et de renforcer l'accessibilité aux aides autonomie à domicile :

- le rapport **Grand âge et autonomie**, rendu par Dominique Libault en 2019, souligne « des réponses professionnelles trop cloisonnées et peu coordonnées » et identifie parmi ses priorités la nécessité de « simplifier la vie des personnes âgées et des proches aidants et faciliter leurs démarches » ;
- l'enquête « événements de vie », conduite par la Direction interministérielle de la transformation (DITP) et BVA Group en 2018, démontre que les démarches à conduire pour faire face à une situation de perte d'autonomie figurent parmi les 5 démarches les plus complexes (sur 26 démarches présentées dans le sondage) ;
- le « Baromètre de la confiance », conduit par la DITP et Harris interactive en 2020, met en lumière que le risque de faire des erreurs dans les démarches administratives liées à la perte d'autonomie est élevé. Il est le second risque le plus élevé parmi l'ensemble des procédures testées.

Pour faciliter le recours à une aide à domicile, les conseils départementaux attribuent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux personnes les moins autonomes (GIR 1 à 4). Les caisses de retraite attribuent d'autres aides au titre de leur action sociale extra-légale aux personnes plus autonomes (GIR 5 et 6).

De fait, les personnes âgées et leurs aidants n'identifient pas toujours aisément les aides auxquelles elles peuvent prétendre et le bon interlocuteur dans leurs démarches.

### I. Un constat : demander une aide à l'autonomie, une démarche actuellement complexe

Selon le niveau d'autonomie de la personne, les aides financières et les démarches à réaliser sont différentes :

- une personne autonome avec seulement quelques difficultés à réaliser certains gestes, comme le ménage par exemple, pourra prétendre aux aides des caisses de retraite ;
- une personne en perte d'autonomie avec des difficultés à réaliser des actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se déplacer, se laver, etc.) pourra prétendre à l'allocation personnalisée d'autonomie versée par le conseil départemental.

### Les aides attribuées

Les caisses de retraite interviennent précocement et dans une logique préventive pour consolider et préserver l'autonomie à domicile des retraités. L'Assurance retraite et la MSA proposent notamment un accompagnement à domicile aux personnes âgées dont le niveau de perte d'autonomie se situe selon la grille Aggir entre les GIR 5 et 6.

Les conseils départementaux attribuent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux personnes les moins autonomes (GIR 1 à 4) afin de soutenir leur projet de vie à domicile mais aussi leurs proches aidants. Ils peuvent également attribuer la Carte mobilité inclusion aux demandeurs de l'APA.

En 2020, 265 000 retraités de l'Assurance retraite ont bénéficié d'un plan d'aides, et 32000 retraités ont bénéficié d'un plan d'aides MSA.

En 2018, plus de 777 000 personnes ont bénéficié de l'APA à domicile financée par les conseils départementaux et la CNSA.

### Les démarches

Si le formulaire de demande d'aide destiné aux caisses de retraite est identique quelle que soit la région, il n'existe pas de dossier national de demande d'APA actuellement. Chaque département « crée » le sien en se référant à la réglementation en vigueur.

Les personnes âgées et leurs aidants peinent souvent à identifier le bon interlocuteur auquel s'adresser pour déposer une demande d'aide pour l'autonomie à domicile.

### II. Les étapes de la création du dossier commun

Lancé officiellement fin 2019, ce projet a démarré quelques mois avant la crise sanitaire et a montré la capacité des acteurs à travailler ensemble.

#### Étape 1 : l'élaboration du nouveau formulaire

La première étape a permis d'élaborer le nouveau formulaire commun ainsi qu'une notice explicative en associant ses futurs utilisateurs : retraités, personnes âgées et proches aidants, professionnels des départements et des caisses de retraite.

#### Étape 2 : l'expérimentation

Ce formulaire a ensuite été testé en conditions réelles du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2020 en Savoie, à Paris et dans le Val-de-Marne et un mois de plus (du 6



novembre jusqu'au 9 décembre 2020) dans l'Allier et la Mayenne. Au total, sur les trois mois d'expérimentation, 796 dossiers ont été instruits avec la nouvelle demande d'aides (204 en Allier, 175 en Mayenne, 218 en Savoie, 195 à Paris et 4 dans le Val-de-Marne). Parmi ces 796 dossiers, 143 ont été réorientés vers le bon organisme – caisse de retraite ou conseil départemental – lorsque la personne avait envoyé son dossier au mauvais interlocuteur.

Au cours de l'expérimentation, des sondages ont été envoyés auprès des acteurs mobilisés : les responsables, les instructeurs de chaque organisme, les partenaires des structures d'information, les demandeurs et les aidants, et 13 entretiens ont été menés auprès d'instructeurs, de partenaires et de demandeurs. Le but était de recueillir leur avis et leurs observations sur le formulaire afin qu'il soit le plus adapté possible à la réalité du terrain. Cette expérimentation a permis d'aboutir à un formulaire clair, simple et synthétique.

### Étape 3 : le déploiement

L'année 2021 marque le déploiement du nouveau dossier de demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile, dans sa version papier et sa version numérique, développée par l'Assurance retraite. Quel que soit le format, le dossier a été pensé pour être accessible au plus grand nombre.

## III. Le choix entre une démarche papier ou dématérialisée

### Le dossier papier

Le dossier imprimé de demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile est mis à disposition des territoires volontaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### Composition du dossier papier

Le dossier se compose :

- du formulaire de demande ;
- d'une notice explicative ;
- et d'un certificat médical nécessaire à la demande d'APA à domicile.

#### Une démarche simplifiée

Quatre questions simples : « Pouvez-vous, même avec difficulté, vous lever seul ? Vous habiller seul ? Faire votre toilette seul ? Manger seul ? » permettent de déterminer si la personne doit faire une demande d'APA au conseil départemental ou d'aide à sa caisse de retraite.

Si la personne envoie son dossier au mauvais organisme, celui-ci le réoriente vers le bon interlocuteur et lui adresse un courrier pour l'en informer.

#### Où trouver le dossier papier ?

Le dossier papier est accessible dans de nombreux points d'information locaux, parmi lesquels les :

- conseils départementaux adhérents ;
- centres communaux d'action sociale (Ccas) des territoires participants ;
- mairies des territoires participants ;
- caisses de retraite adhérentes.

#### Déploiement

Le dossier papier a été déployé progressivement depuis 2021.

Le dossier a vocation à être homologué Cerfa, ce qui favorisera son déploiement dans l'ensemble des départements.

## Le service en ligne, développé par l'Assurance retraite

Depuis le 14 septembre 2021, le dépôt de dossier en ligne est possible dans les cinq départements suivants : en Haute-Marne, en Mayenne, dans le Rhône, les Hautes-Pyrénées et la Nièvre.

Il offre deux avantages notables :

- il est pratique : il suffit de déposer une seule demande en ligne, sans avoir à se poser la question de l'organisme dont on relève et de l'aide concernée. La demande est orientée vers le bon organisme selon le niveau d'autonomie du demandeur. Tout se fait à distance sans avoir à se déplacer et ce, à n'importe quelle heure ;
- il est sécurisé, grâce à l'accès sécurisé via FranceConnect

Il est possible de commencer sa demande et de la reprendre plus tard (dans un délai de 21 jours maximum).

#### Modalités pratiques :

1. Se connecter à son espace personnel (l'Assurance retraite) ou privé (caisses MSA) ou se rendre sur le site internet de son département ou sur le portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr (par exemple sur la page d'accueil ou dans la rubrique « annuaire des départements »).

2. Choisir le service « Demander une aide à l'autonomie » (la connexion au service se fait via FranceConnect).

3. Remplir le formulaire de demande qui permet de déterminer l'organisme compétent et l'aide à l'autonomie appropriée.

4. Transmettre les pièces justificatives demandées (attention, dans certains cas comme pour le certificat médical, certains justificatifs seront à envoyer par courrier postal).

La demande d'aides et les pièces jointes sont alors automatiquement transférées à l'organisme en charge du traitement de la demande.

Prochamment, d'autres modalités vont être intégrées à ce service en ligne pour faciliter davantage son utilisation. Le téléversement du certificat médical sera notamment réalisable ainsi que la possibilité de suivre l'évolution du traitement d'une demande pour le demandeur.

#### Plusieurs courriels seront envoyés :

- un premier permettant d'accuser la bonne réception de la demande ;
- un deuxième indiquant que le dossier a été transmis à l'organisme compétent, le cas échéant ;
- des relances si la demande n'a pas été finalisée (à J+8 et à J+15) ;
- un dernier indiquant que la demande a été supprimée, le cas échéant, à J+21.

Si ce résumé vous a intéressé, vous pouvez prendre connaissance de la totalité de l'article sur le site d'agésa senior.

La CNRPL reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Christian CŒURÉ**  
Président de la CNRPL

## LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

La loi du 28/02/2022 relative à l'assurance emprunteur a de multiples conséquences. Elle prévoit en particulier que les assurés vont très prochainement pouvoir changer d'assurance emprunteur à tout moment, le questionnaire de santé serait supprimé lorsque l'encours de crédit par assuré est inférieur à 200 000 €, et le droit à l'oubli renforcé au sens où aucune information médicale ne pourra être recueillie au-delà de 5 ans, notamment pour les pathologies cancéreuses.

Cette loi (proposition de texte Lemoine) a été publiée au Journal officiel le 1<sup>er</sup> mars et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022 et pour les contrats en cours le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Grâce à sa dimension concurrentielle, elle doit offrir un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur (n° 2022-270, 28 févr. 2022, JO 1<sup>er</sup> mars).

« C'est une belle victoire pour la fédération. Ce succès de lobbying est le fruit d'un travail commun concerté et très professionnel au sein de l'APCADE. L'alliance d'entreprises d'assurance (ex : Allianz, AEMA-Abeille, Swisslife, MAIF, Malakoff, MAIF), de courtiers (ex : APRIL) et d'organisations professionnelles comme agéa a permis de faire plier les lobbystes bancaires » selon Grégoire Dupond.

En résumé, elle ouvre :

- la possibilité aux personnes physiques ayant souscrit un emprunt immobilier de résilier sans frais et à tout moment l'assurance emprunteur, une notice le précisant, sous réserve le cas échéant, de proposer une assurance de substitution offrant des garanties équivalentes, mais dans un cadre simplifié
- l'obligation de supprimer le questionnaire médical lorsque l'encours de crédit par assuré est inférieur à 200 000 € et que le remboursement arrive à échéance avant que l'assuré ait atteint l'âge de 60 ans,
- la capacité de réduire à 5 ans (au lieu de 10 ans actuellement) le droit à l'oubli pour les personnes ayant eu un cancer ou l'hépatite virale C.
- sans oublier l'accès à l'information sur le coût de l'assurance sur 8 ans et la durée totale.

### 1-Résilier à tout moment une assurance de prêt immobilier

Elle concernera les crédits immobiliers à usage d'habitation ou à usage mixte (habitation et professionnel) contractés par des personnes physiques (voire par des sociétés) et non destinés à financer une activité professionnelle (C. cons. art. L. 313-1 et L. 313-2) ou des parts de SCI. Le prêt devra servir à financer un bien immobilier ou un terrain à bâtir sur lequel sera érigé un tel bâtiment ou des parts de sociétés d'attribution. Notons que lorsque le crédit sert à financer l'acquisition d'une résidence principale au travers d'une SCI, les textes ne tranchent pas.

Ceux qui ont des surprimes ou des difficultés à assurer leur emprunt pourront donc rechercher une assurance plus complète et à moindre coût. Les prix devraient en effet baisser avant de se stabiliser.

Rappelons qu'initialement, la loi Hamon avait autorisé les emprunteurs à changer d'assurance, à tout moment, durant les 12 premiers mois suivant la signature de l'offre de prêt. Depuis l'amendement Bourquin de 2017, la résiliation est aussi désormais possible à chaque date anniversaire de la signature de l'offre de prêt, sous réserve de respecter un délai de préavis de 2 mois, et de proposer une assurance de substitution.



Selon la députée à l'origine de la proposition de loi, ces avancées législatives n'ont cependant pas permis d'ouvrir le marché de l'assurance emprunteur à la concurrence, le secteur étant détenu à 88 % par les banques.

Le texte va donc plus loin en instaurant la possibilité de résilier sans frais et à tout moment l'assurance emprunteur adossée à un prêt immobilier en présentant une assurance de substitution offrant les mêmes garanties à l'établissement lui ayant octroyé le prêt. Cette mesure, totalement neutre pour les finances de l'Etat, permettrait aux emprunteurs de réaliser une économie moyenne, sur toute la durée du prêt, se situant entre 5 000 € et 15 000 € (C. ass. art. L 113-12-2, C mut. art. L 221-10).

Par ailleurs, en cas de refus de résiliation ou de substitution, l'établissement prêteur sera désormais dans l'obligation de communiquer sa décision de manière explicite, en indiquant l'intégralité des motifs de refus et de préciser, le cas échéant, les informations et garanties manquantes (Article 2 du projet de loi, C. ass. art. L 313-30).

En cas d'acceptation, le prêteur sera tenu de produire un avenant au contrat de crédit dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception de la demande de substitution (Article 4 du projet de loi, C. cons. art. L. 313-31).

L'assureur sera enfin tenu d'informer chaque année l'assuré, sur tout support, du droit de résiliation, des modalités de résiliation et des différents délais de notification et d'information qu'il doit respecter. Le manquement à cette obligation sera sanctionné par une amende administrative dont le montant ne pourra excéder : 3 000 € lorsque le prêteur est une personne physique et 15 000 € lorsque le prêteur est une personne morale (Article 3 du projet de loi, C. ass. art. L 313-8 et L 113-15-3 ; C. mut. art. L. 221-10-4).

Attention, au-delà de la recherche du meilleur tarif, il ne faut pas perdre de vue que le principal point de mire reste d'être bien assuré et d'avoir une garantie optimale afin d'être couvert le jour où un risque survient...

## 2-Suppression du questionnaire de santé lorsque l'encours de crédit par assuré est inférieur à 200 000 €

La loi prévoit que les assureurs auront, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, l'interdiction de demander un questionnaire de santé ou des examens médicaux aux assurés dès lors que le montant total des crédits pour un même assuré est inférieur à 200 000 € (les seuls crédits immobiliers ?) et que l'intégralité du crédit sera remboursée avant que l'assuré ait atteint l'âge de 60 ans (Article 7 bis du projet de loi, C. ass. art. L. 113-2-1).

Cela doit inciter les emprunteurs à choisir une répartition adéquate des garanties entre les différents co-souscripteurs...

Ces plafonds pourraient être modifiés ultérieurement par décret, mais uniquement à la faveur de l'assuré.

Attention, l'assuré restera toutefois toujours tenu de répondre aux questions de l'assureur qui sont de nature à lui permettre de mesurer les risques qu'il prend en charge via, notamment, le formulaire de déclaration de risque : pratique d'un sport à risque, domiciliation (expatriés vivant dans un pays "à risque »), etc.

Les prêts souscrits avant cette date ne sont pas concernés par cet assouplissement. Dès lors, l'obligation qui est faite aux assurés de déclarer, en cours de contrat, les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence d'aggraver les risques ou d'en créer de nouveaux devraient selon nous, et en toute logique, également concerner les informations relatives à leur santé, devrait être maintenue.

Du fait de cette absence de visibilité sur une partie des risques qu'ils assurent, les assureurs pourraient décider, à l'avenir, soit de baisser la couverture des risques qu'ils assurent, soit de relever leur taux au global afin de lisser les risques sur l'ensemble des assurés. Un parallèle peut d'ailleurs être fait à cet égard avec ce qui se pratique en termes d'assurance dans le marché du crédit à la consommation...

## 3-Limitation à 5 ans du droit à l'oubli et ouverture de négociations en vue de renforcer ce droit - Convention AERAS

Ce dispositif permet aux personnes ayant été atteintes d'une pathologie cancéreuse - sous réserve qu'elles remplissent certaines conditions - de ne pas déclarer leur ancienne maladie lors d'une demande de prêt. Cela évitera des surprimes.

La loi limite désormais à 5 ans (après la fin du protocole thérapeutique qui correspond au terme de la phase des traitements actifs), quel que soit l'âge de l'emprunteur, le délai au-delà duquel aucune information médicale relative aux pathologies cancéreuses et à l'hépatite virale C ne peut être recueillie par les organismes assureurs.

Rappelons que jusqu'alors, le droit à l'oubli concernait les personnes âgées de moins de 21 ans, guéries depuis plus de 5 ans et sans rechute et celles âgées de plus de 21 ans, guéries depuis plus de 10 ans et sans rechute.

Pour les personnes ne relevant pas du droit à l'oubli, la Convention AERAS - signée entre l'Etat, les banques, les assureurs, les associations de

consommateurs et de personnes malades - prévoit une grille de référence dans le but de faciliter l'accès à l'assurance emprunteur pour un certain nombre de pathologies listées.

Nous devons néanmoins constater que ce système présente des limites certaines.

Les délais du droit à l'oubli pour les pathologies cancéreuses ne correspondent ni à la réalité du marché de l'emprunt immobilier, ni à celle des études épidémiologiques. Par ailleurs, certaines pathologies chroniques, telles que le diabète, sont exclues de la convention.

Des négociations, dans un délai de 3 mois, vont être engagées pour les pathologies non cancéreuses, dans un sens obligatoirement favorable. Bonne nouvelle.

**Olivier ROZENFELD**  
Président de FIDROIT  
Consultant  
Senior Advisor Groupe Harvest



**fidroit.**

**Prenez les bonnes décisions dans les moments importants de votre vie**

Des entretiens à la demande et personnalisés avec des experts en patrimoine.

Rendez-vous sur [www.fidroit.fr](http://www.fidroit.fr)

- Épargne
- Entreprise
- Immobilier
- Famille
- Fiscalité
- Retraite



# Les huissiers vous donnent des clés



Venezia & Associés réunit trois Offices d'Huissiers de justice en Ile de France et un réseau de partenaires garantissant le maillage territorial.

Qualifiés Commissaires de justice, profession issue de la fusion des Huissiers de Justice et des commissaires-priseurs judiciaires.

Certification ISO 9001 : 2015 en 2018 renouvelée en 2021.

Notre volonté est de créer de la valeur partagée dans une relation sereine d'écoute et de dialogue.

## DROIT DE PASSAGE... COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE ?



Source de bien des conflits entre propriétaires, le droit de passage est un sujet hautement sensible qui, bien souvent mal appliqué, conduit à des situations inextricables dont la seule issue est le recours au juge.

### Le droit de passage : de quoi parle-t-on ?

Un droit de passage est nécessaire lorsqu'un propriétaire acquiert un terrain ou une habitation qui ne dispose pas d'un accès indépendant à sa parcelle. Pour accéder à son bien, la configuration des lieux fait qu'il doit impérativement passer chez l'un de ses voisins.

Pour désigner le terrain enclavé, la loi parle de "fonds dominant", tandis que le terrain du propriétaire qui doit accorder un droit de passage est désigné "fonds servant".

Différentes formes de droit de passage ou de servitude. Ainsi pour une canalisation ou un passage de câble on parle de servitude continue puisque la nécessité du service est permanente. Pour un passage de véhicule ou de troupeau, on parlera de servitude discontinue puisqu'étant liée à une activité précise et ponctuelle.

Bien conscient que le droit de passage est un sujet très sensible, le législateur a consacré une part importante de ce sujet dans le code civil. L'essentiel figure dans le Code civil dans les articles 637 à 710 sous l'intitulé "Des servitudes ou services fonciers". Mais selon le cas, il faut parfois consulter le Code de l'urbanisme, le Code rural ou le Code forestier pour trouver le texte adapté à des situations spécifiques.

### Comment établir un droit de passage ?

Il existe bien des manières de se mettre d'accord sur un droit de passage. La plus simple (mais non recommandée) est la signature d'un acte sous seing privé. Les deux propriétaires se mettent d'accord à travers un simple document écrit conjointement signé. Cette solution est source de bien des conflits car les propriétaires mal informés, rédigent souvent un document imprécis qui ouvre des failles juridiques dont ils (ou leur descendance) risquent de faire les frais ultérieurement. Rien ne dit en effet que cet acte privé sera connu de tous et donc appliqué dans l'esprit fixé à l'origine.

Il est donc conseillé d'en passer par la rédaction d'un acte authentique devant notaire.

Ce dernier effectuera un dépôt au Service de la publicité foncière ce qui garantira la transmission de l'acte et sa connaissance pour toute mutation ultérieure. Le notaire chargé d'une future vente pourra alors facilement vérifier les servitudes consenties.

### Faut-il indemniser le fonds servant ?

En accordant un droit de passage, et même si celui-ci est toujours une obligation légale, le propriétaire est en droit d'obtenir une indemnisation. Le montant fixé librement entre les parties entend compenser d'éventuels dégâts à l'ouverture du passage, les nuisances dans son usage ou encore la moins value du terrain ou du bien immobilier générée par cette servitude.

# Les huissiers vous donnent des clés



## Comment déterminer la dimension de la servitude ?

Le texte du Code Civil ne précise pas de largeur minimale. Il évoque "un passage suffisant" qu'il conviendra d'ajuster selon qu'il s'agit de faire circuler une voiture ou des engins agricoles par exemple.

## Droit de passage et droit de stationnement

Il peut être tentant de profiter de la nouvelle surface obtenue pour stationner son véhicule dessus. En théorie, le droit de passage n'est pas un droit au stationnement. Pour éviter tout conflit ultérieur, il est judicieux de clarifier ce point dans l'acte notarié.

## Entretien

Le droit de passage confère à la voie ainsi ouverte un statut de partie commune. En conséquence, sauf cas contraire signifié explicitement dans l'acte notarié, l'entretien et les frais qui en découlent sont imputables aux deux parties.

## Comment mettre fin à une servitude ?

La servitude étant née de l'enclavement, seule la disparition de cet état d'enclavement peut lever la servitude. Concrètement, un droit de passage peut être annulé lorsque l'accès au fonds servant se trouve donc libéré par la création d'une voie nouvelle donnant un accès direct au bien. La cessation du droit de passage doit être signifiée par acte notarié.

## Un conflit sur un droit de passage ?

Dans un premier temps, si les relations ne sont pas trop envenimées avec le voisin, tentez le dialogue apaisé. Dans bien des cas, cela suffira à régler la situation. Si chacun reste sur ses positions, un constat d'huissier peut s'avérer fort utile... parfois depuis la voie des airs... Il est en effet possible de réaliser des constats par drone avec un huissier agréé et qualifié au télépilotage de drones. "Nous pouvons ainsi accéder à un terrain enclavé sans devoir exercer un droit au passage pour mener le constat" précise Maître Sylvian Dorol, huissier télépilote chez VENEZIA & Associés".

**Les conditions d'utilisation d'un drone sont particulièrement encadrées (compétences et brevet de télépilote, autorisations administratives de vol, assurance, protection de la vie privée lors des prises de vue).**

Une fois le constat dressé, il sera très utile pour engager un recours auprès du tribunal ou une médiation.

Le tribunal peut être saisi pour faire constater la fin d'un droit de passage. C'est le cas lorsqu'un droit de passage né d'un accord amiable n'a pas été utilisé pendant 30 ans. Tous les moyens de preuve sont admis, notamment les suivants :

- Constat d'huissier
- Témoignages
- Photos laissant apparaître l'abandon du terrain ou au contraire l'usage qui en est fait

Sans accord amiable entre les propriétaires, il faut faire un recours auprès du tribunal pour constater la fin du droit de passage. (Source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

## LIEN VERS MODÈLE DE LETTRE

Pour refaire votre toiture, vous demandez à votre voisin de pouvoir pénétrer sur son terrain | Institut national de la consommation

<https://www.inc-conso.fr/content/logement/pour-refaire-votre-toiture-vous-demandez-votre-voisin-de-pouvoir-penetrer-sur-son-terrain>

## TEXTES DE LOI ET RÉFÉRENCES

- Code civil : articles 682 à 685-1  
Droit de passage reconnu par la loi
- Code civil : articles 686 à 689  
Droit de passage conventionnel (articles 686 et 688)
- Code civil : articles 690 à 696  
Accord amiable (article 691)
- Code civil : articles 703 à 710  
Extinction du droit de passage conventionnel

### Fabienne Laval

Huissier de Justice associé  
SCP VENEZIA & Associés  
130 avenue Charles de Gaulle  
92200 NEUILLY SUR SEINE Cedex  
Tél : 06 11 78 97 36



# Belambra

clubs

N°1  
DES CLUBS  
DE VACANCES  
EN FRANCE

SPÉCIAL PARTENAIRES



Belambra  
early

Jusqu'à  
**-25%\***  
sur votre séjour été  
**JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2022**

#### Service Réservation Partenaires

**0 890 64 53 54** Service 0,35€/min + prix appel

du lundi au samedi de 8h30 à 19h30, dimanche de 10h à 18h

Avec votre CODE PARTENAIRE **169875**

#### Espace Partenaires sur

**belambra.fr/collectivites**

Avec votre LOGIN **AGEA**

Et votre MOT DE PASSE **169875**

\*Jusqu'à 25% de réduction sur votre séjour été, valable pour toute réservation effectuée jusqu'au 28 février 2022 inclus, sur une sélection de sites, périodes et stock de logements. Offre applicable uniquement sur l'hébergement en formule location et sur l'hébergement et la restauration en formule demi-pension, à l'exclusion de toute autre prestation ou supplément. Offre non rétroactive, non cumulable avec tout autres accords commerciaux du type avantages permanents partenaires CE ou collectivités, avantages ou offres promotionnelles et les « Bonus Belambra », ou tout autres accords. Offre soumise à conditions : nous consulter. Belambra Clubs au capital de 34.000.000€. RCS Nanterre : 322 706 136. Siège social : Centralis, 63 avenue du Général Leclerc - 92340 Bourg-la-Reine. Crédits photos : Arnaud Guichard Photographe.



## MARYSE BASTIÉ, CONQUÉRANTE DES AIRS<sup>1</sup>



Le pilote réduisit les gaz et lentement mena son frêle avion<sup>2</sup> vers un terrain de fortune. A la grande surprise des habitants de Turino, une petite ville à égale distance de Moscou et de l'Oural, une femme en descendit. Maryse Bastié fatiguée, mais rayonnante, venait de battre, ce 4 septembre 1930, le record du monde de distance avec 2 976 km sur le parcours Paris - Uhring (URSS). Il faut s'imaginer ce que furent ces 38 heures, seule, enfermée dans une étroite carlingue, sans dormir. Elle a faim, elle a froid, elle doit lutter contre le sommeil. Ce record est celui de l'endurance et d'une ténacité à l'image d'une personnalité exceptionnelle.

Orpheline de père à l'âge de 11 ans, Marie-Louise Bombec est une enfant difficile. Adolescente, elle est ouvrière dans une usine de chaussures de Limoges comme piqueuse sur cuir. Elle se marie une première fois et a un fils qui meurt très jeune. Divorcée, elle se remarie avec le lieutenant pilote Louis Bastié ; c'est à ses côtés qu'elle se découvre une passion pour les avions. L'aviation est un territoire d'aventures et de découvertes. Petit à petit, les avancées techniques permettent de repousser les limites et les records

tombent. En fait, un petit nombre d'hommes et une poignée de femmes vivent une passion à la conquête du ciel. Des conquérants qui risquent tout pour satisfaire un besoin d'absolu non dénué de poésie comme le souligna Saint-Exupéry. D'ailleurs, pour ce dernier, comme pour Guillaumet et Maryse Bastié, le déclic fut un premier vol, un seul qui leur révéla leur vocation. Ensuite, ils écrivirent des pages inoubliables. Néanmoins, cela demanda plus d'opiniâtreté aux femmes qu'aux hommes. Elles sont peu nombreuses, forcément obstinées mais doivent se faire admettre.

Maryse est de celles-là. Une petite ouvrière, enfermée dans un métier monotone et qui rêvait de devenir marin. Le destin la hisse un jour dans une carlingue d'avion. Sa vie en est changée. Le 25 septembre 1925, elle obtint son brevet de pilote. Une semaine plus tard, elle se fait remarquer en passant, aux commandes de son avion, sous les câbles du pont transbordeur de Bordeaux. Un exploit éminemment risqué, mais révélateur d'un tempérament volontaire dans un petit monde qui méprise le conformisme. Venue à Paris, le premier défi qu'elle doit relever est d'acheter

son avion<sup>3</sup>. Son mari trouve la mort dans un accident d'avion, cela ne la décourage pas, et elle enchaîne les records. Cette quête de succès répond à une volonté de conquête soutenue par un esprit sportif affirmé car il faut travailler sa forme physique, son endurance et sa maîtrise de l'avion. Mais ces exploits répondent aussi à la nécessité d'apprendre le comportement des avions, les bonnes attitudes face aux éléments et à décrypter l'atmosphère des régions traversées.

Maryse veut voler, certes, mais au-delà elle veut conquérir le ciel. Le 13 juillet 1928, avec Maurice Drouhin, elle établit un premier record féminin homologué de distance (1 058 km), entre Paris et Treptow-sur-Rega, en Poméranie occidentale. Le 12 novembre 1928, elle décolle pour Saïgon où elle se posera le 5 décembre après de multiples avaries, puis engage son vol de retour qui sera aussi périlleux que celui de l'aller. Lorsqu'elle se pose au Bourget, elle aura parcouru 26 000kms. En 1929, elle établit un nouveau record de France féminin de durée de vol, de 10 h 30, et un record international féminin de durée avec 26 h 44. Ce dernier lui est repris le 2 mai 1930 par Léna Bernstein (35 h 45) une française d'origine russe qui fut pour elle une grand rivale. Alors, elle décide de réaliser la plus grande distance sans escale et ce fut Paris - Uhring. Elle enchaîne. En 1933, elle relie Paris à Madagascar. L'année suivante, elle fait Paris - Tokyo, puis à nouveau Paris - Saïgon.

En 1934, elle bat pour la deuxième fois le record d'altitude sur un avion de chasse de série à 11 265 mètres avec toutefois un minimum d'équipement, une combinaison chauffante et l'indispensable inhalateur. Encouragée par Mermoz, avec lequel elle fait un aller-retour, elle s'attaque à la traversée de l'Atlantique Sud. Un mois à peine après la disparition de Mermoz, le 30 décembre 1936, elle traverse l'Atlantique de Dakar à Natal (Brésil), seule à bord d'un Caudron Simoun à moteur de 220 chevaux. Elle décroche le record du monde féminin de vitesse pour cette traversée de l'océan Atlantique Sud : douze heures et cinq minutes.

Maryse Bastié est une femme discrète, hormis ses performances aéronautiques, elle ne fait guère parler d'elle. Néanmoins, elle est une femme engagée. Dès 1934, avec Hélène Boucher et Adrienne Bolland, deux autres aviatrices pionnières, elle milite dans le combat

pour le vote des Françaises, en soutenant Louise Weiss qui se présentait aux élections législatives de 1936 dans le 5e arrondissement de Paris. Puis, en 1939 survient la mobilisation. Elle soutient l'idée de la création en cas de guerre d'une « phalange féminine » au sein de l'Armée de l'air et regrette que ce projet ne soit pas étudié par le Ministère de l'Air. Le lendemain, le 6 mai, Clément Vautel, en réponse, adresse un pamphlet qu'il intitule « Les Amazones de l'Air », où il dit, en substance, que les femmes ont mieux à faire que de partir à la guerre.



Piquée au vif, Maryse Bastié lui répond le 15 mai 1939 qu'elle ne l'a pas attendu pour se mettre au service de son pays et que les femmes, tout autant que les hommes, auront le courage de se mobiliser, « dans cette époque troublée », cette vertu n'étant pas une « exclusivité masculine ». Cette réponse est publiée in extenso sous le titre de « Les femmes et la guerre ».

# Portrait



<sup>1</sup> La vie de Maryse Bastié par Marcel Migeo

<sup>2</sup> Un Klemm équipé d'un moteur Salmson de 40 CV

<sup>3</sup> Ce sera un Caudron C 109 muni d'un moteur Salmon, de 40cv

En septembre 1939, elle est volontaire pour l'Armée de l'Air, elle est « réquisitionnée » pour convoyer des avions vers le front. Un décret du 27 mai 1940 autorise la création d'un corps féminin de pilotes auxiliaires, elle poursuit les convois et devient pilote avec le grade de sous-lieutenant en mai 1940. Blessée en juin 1940 lors d'un convoi, elle est démobilisée en juillet 1940. Elle offre ses services à la Croix-Rouge, notamment auprès des déportés français regroupés au camp de Drancy. Bousculée par une sentinelle allemande elle se fracture le coude droit. Elle en garde une invalidité qui, désormais, l'empêche de piloter. Elle s'engage dans la résistance et sous couvert de son activité à la Croix-Rouge, elle recueille des renseignements sur l'occupant. À la Libération, elle est promue lieutenant dans les Forces Françaises Libres.

Après la guerre, son intérêt pour l'aviation ne l'a pas quittée. Elle continue à exercer au sein de l'Armée de l'Air bien qu'elle ne puisse plus piloter. En 1951, elle entre au service des relations publiques du centre d'essai en vol. En fait, elle met à la disposition de l'industrie aéronautique française en pleine reconstruction son immense notoriété mondiale. Elle meurt en 1952 dans le crash du prototype d'un Noratlas dans lequel elle avait pris place.

La mort fut l'une des compagnes de sa vie. Elle lui prit son fils, puis son mari et nombre de ses amis. Elle la tutoya souvent, prenant des risques pour une passion sans partage, elle eut le dernier mot.



**Henri Debruyne**



# PLUS QUE JAMAIS, CARGLASS® S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

LES ÉQUIPES CARGLASS®  
SE MOBILISENT  
POUR ACCOMPAGNER  
CEUX QUI DOIVENT SE DÉPLACER.



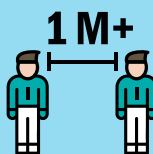
La réparation ou le remplacement du pare-brise est une activité essentielle.

**100% des centres CARGLASS® restent ouverts**  
ainsi que le **service à domicile** sur le lieu de votre choix<sup>(1)</sup>

CARGLASS® en association avec ses partenaires assureurs, s'engage pour garantir la sérénité de ses clients à travers le maintien du dispositif sanitaire<sup>(2)</sup> obligatoire.



## Des équipes protégées



1 M+  
Distance  
de sécurité  
respectées

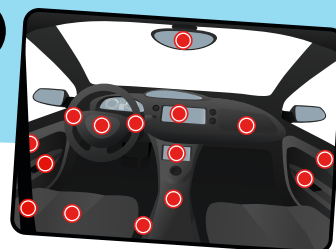


Gel  
hydroalcoolique  
à disposition



Établissement  
autorisé à  
recevoir du public

**20 POINTS  
DE CONTACT  
DÉSINFECTÉS**



Utilisation d'un produit désinfectant qui réduit jusqu'à **99,99%** des bactéries et virus

  
**CARGLASS®**

(1) En France métropolitaine sauf Corse et îles non reliées par un pont et hors prestation de recalibrage.

(2) Dispositif sanitaire : En conformité avec l'arrêté du 14 Mars 2020 portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19.



[www.carglass.fr](http://www.carglass.fr)

## Qu'est-ce que l'Ikebana ?



**L'Ikebana est l'art de faire vivre les fleurs, et par extension, les végétaux, à travers une manière réfléchie de les disposer.**

L'ère Muromachi (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) est une période importante de l'histoire japonaise. C'est l'époque où ont été posées les fondations de la culture et des arts japonais, tels que l'art du jardin, la cérémonie du thé, le théâtre Nô, le bouddhisme zen et **l'Ikebana**.

En plus des offrandes formelles de fleurs, on a commencé à exposer des compositions florales pour le seul plaisir esthétique.

Les gens ont voulu aller plus loin que mettre des fleurs dans un vase. La signification profonde du geste, le pourquoi et le comment des compositions ont gagné en importance. L'admiration passive de fleurs en vase a progressivement cédé la place à une approche plus réfléchie.

**Ce glissement marque la naissance de l'IKEBANA, qui en japonais signifie littéralement « Fleur vivante »**

Au début, ce nouveau style utilisait deux branches ou fleurs principales appelées IN (négative) et YO (positive) avant d'évoluer vers une composition asymétrique à trois branches, prenant le nom de Shoka ou Seika (fleur vivante).

L'Ikebana doit beaucoup à Ohara Unshin, inventeur d'un nouveau style, le Moribana (fleurs empilées), qui emprunte au Shoka le principe des trois branches mais utilise un vase large et peu profond. Les couleurs et l'aspect naturel des végétaux comptent beaucoup.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Ikebana était enseigné

par des maîtres privés et presque exclusivement aux classes supérieures. Mais à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, les maîtres Ikebana ont peu à peu ouvert des écoles destinées à un plus grand nombre de personnes de toutes origines.

**A partir de 1930 et surtout après les deux guerres mondiales, l'Ikebana a vu se développer un style avant-gardiste.** La liberté d'expression l'emporte sur les règles classiques, strictes et formelles.

Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'Ikebana était essentiellement pratiqué et apprécié par les Japonais. Après la Seconde Guerre mondiale, beaucoup d'épouses de militaires alliés stationnés au Japon ont étudié l'Ikebana et sont rentrées chez elles comme enseignantes certifiées. Ce fut le point de départ du développement mondial de l'Ikebana.

**L'Ikebana est l'art de créer des compositions esthétiques et naturelles d'aspect avec très peu de matière.**

Ces compositions mettent en valeur l'espace et le cadre où elles sont exposées et attirent immédiatement le regard. Ce qui se traduit par des configurations toujours hétérogènes.

Cet art floral s'est adapté au mode de vie et de pensée moderne tout en respectant le passé. Comme dans toutes les formes artistiques, par exemple la peinture, il offre la liberté de s'exprimer par l'utilisation de matériaux naturels.

Il est impossible de faire deux fois exactement la même composition. Chaque branche et chaque fleur sont singulières, le créateur n'est jamais dans la même humeur.

**Le site d'ikebana international nous apprend que 2.000 écoles sont enregistrées auprès du ministère japonais de l'Education.**

Beaucoup d'entre elles ont des établissements non seulement au Japon, mais aussi à l'étranger, grâce à Internet et aux réseaux sociaux.

Les compositions Ikebana présentent des formes et des motifs très variés. Chaque combinaison de forme et de motif donne un style. Moribana, Nageire, Shoka, Rikka sont des exemples de styles.

**Tous les styles partagent les mêmes racines, mais en raison des changements économiques et culturels, de diverses influences, de différents maîtres, etc., des méthodes et des approches différentes ont vu le jour, donnant naissance à diverses écoles.**

**L'Ikenobo** est l'école la plus ancienne. En 2012, elle a fêté son 550<sup>e</sup> anniversaire.



# Passion florale

## Ont suivi : Ohara Ryū, Rikka, Nageire, Shōka...

Le Shōka est issu du Rikka au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, l'Ikebana commence à être pratiqué aussi par les riches marchands, entraînant une simplification du complexe style Rikka.

Le Shōka utilise trois branches principales disposées en un triangle asymétrique.

## Moribana :

Le Moribana est pratiqué dans presque toutes les écoles Ikebana. Les angles entre les branches, la disposition des branches sur le **KENZAN** et la longueur des branches diffèrent d'une école à l'autre.

## Freestyle :

Le style libre ou freestyle appartient à l'Ikebana contemporain. Il tend à rechercher un équilibre entre les matériaux naturels et artificiels. **L'harmonie entre la forme, les lignes, les couleurs et l'emplacement est importante.**

Comprendre la nature est un principe essentiel, qui tire son origine du Shinto, la religion japonaise.

La nature tient une place de la plus haute importance dans le shintoïsme. Toutes les plantes, les fleurs et mêmes les roches ont une âme et un esprit propres.

L'Ikebana n'agit pas contre la nature, mais essaye de tirer parti de ses lignes et de sa beauté, et parfois, même d'améliorer son esthétique.

Prendre le temps de se promener dans un parc ou dans la nature. Observer les plantes, rechercher des branches et des fleurs aux formes irrégulières, sont les premières démarches à effectuer.

Ce sont précisément les formes irrégulières qui imprègnent les compositions ikebana de leur beauté singulière.

Les fleurs et les branches coupées dans son jardin sont souvent les plus belles !

Composer tout de suite après la coupe est important. Plus les fleurs sont fraîches et plus vous en profiterez longtemps.

**L'Ikebana est riche en symboles**, en particulier les styles formels. Ce symbolisme se reflète dans les noms donnés aux branches principales des compositions. Certaines écoles utilisent les mêmes noms, d'autres utilisent des noms différents même quand le style est très proche. **Le sens de ces noms est souvent en rapport avec le Ciel, l'Homme et la Terre.**

Forme, ligne, couleur et masse sont des éléments importants pour déterminer si le vase, le cadre et le végétal sont en harmonie les uns avec les autres.

Dans la nature, il y a plus de lignes courbes et irrégulières que de lignes droites. L'Ikebana sait tirer parti de ces lignes et parfois même accentue les irrégularités en courbant, en coupant et en taillant.

La couleur est la seule propriété de nos matériaux qui ne peut pas être modifiée (du moins naturellement).

Dans l'ikebana, il n'y a pas de couleurs laides ou de couleurs inutilisées. Le goût des couleurs dépend de la personnalité et de la culture de la personne qui réalise la composition.

Quand une couleur est équilibrée avec le récipient et le cadre environnant, le résultat ne peut-être que très plaisant.

**Tous les styles et écoles ont des points de vue différents mais, d'une manière générale, les compositions Ikebana sont toujours asymétriques.**

L'espace négatif entourant la matière est aussi important que l'espace occupé par celle-ci.

Les compositions Ikebana basiques et formelles ont des règles strictes régissant les longueurs et les angles. Ces règles ont pour but de créer des compositions asymétriques où l'espace vide entre les branches et, entre les branches et le vase, a autant d'importance que le reste.

**Non seulement une composition asymétrique est harmonieuse, mais elle est aussi dynamique.**



Les outils essentiels : le KENZAN et les CISEAUX

# Passion florale

Plus ou moins ? est une question qui revient sans cesse quand on crée une composition. Faut-il tailler cette partie de la branche ? Dois-je rajouter des fleurs ou non ? En règle générale, les débutants ne taillent pas assez et mettent souvent trop de fleurs et de branches. Le moins est généralement préférable, même si c'est difficile et requiert une grande pratique. Une composition d'apparence simple peut-être difficile à réaliser.

## Un principe très important :

**Prendre plaisir, cela se verra dans la composition et se communiquera à ceux à qui la regarderont.**

## Les premiers pas « IKEBANA » :

Après un premier cours introductif sur les origines, les écoles, les outils et les différentes techniques, le professeur d'art floral décrit en détail comment réaliser des compositions dans une large gamme de style, du classique traditionnel au plus contemporain.

Le passage aux travaux pratiques permet aux élèves de concrétiser leurs acquis.

Chaque participant réalise ses premières compositions. Ensuite, avec une légitime et fière satisfaction, Il en fait un élément de décoration de son salon.

*À la satisfaction du partage des connaissances, s'ajoute à cette occupation l'ambiance de la légendaire sérénité nipponne.*

*J'ai souhaité à travers ces lignes partager avec vous, les lecteurs d'AGÉA Sénior « infos », ma découverte de l'Ikebana.*

**Pierre EPINEUSE**



## Un Taxi dans l'assurance

Après Kafka et Waterman, poursuivant sa recherche dans la littérature d'assureurs qui se sont illustrés par leur talent d'écrivain, notre ami Daniel ANCELET vous propose de découvrir Alexandre Breffort...



Alexandre Breffort est né le 22 novembre 1901 à Fourchambault, dans la Nièvre. Fils de François Breffort, ouvrier traceur, il obtiendra de justesse son certificat d'études primaires, mais se fera congédier de deux écoles : Boulle et Lavoisier. Après son service militaire, il exerça « quatorze métiers, quatorze misères. » Il n'est pas un inconnu pour le Cerf-Volant qui, sous la plume de

Suzanne Denglos, lui a consacré un article en 1972 <sup>(1)</sup>. Écoutons-la : « Alexandre Breffort était un humoriste, un philosophe, un poète, un grand écrivain, un Monsieur qui, avec art, savait planter un décor, créer une atmosphère et dissimuler sa réelle générosité par un mot dont il avait le secret... Amuseur public, il fut le créateur de la plaisante émission radiophonique du « Café de l'Europe ». Journaliste déchaîné du Canard Enchaîné où, en 1933, il entra fortuitement sur l'envoi d'un sonnet, il en fut l'un des plus extravagants fleurons jusqu'en 1958 ».

Mort le 22 février 1971 à Paris, il ne pouvait pas partir sans une dernière note cocasse dont elle fut le témoin privilégié : « Avant la levée de son corps pour la Faculté de Médecine, notre ami l'avait précédemment légué dans un « Testament » écrit en vers à la Villon, que j'ai le rare privilège de posséder, et dont l'humour macabre dissimulait le cœur tendre et généreux de ce grand humoriste. Or ces messieurs du formol, allergiques aux vers, le lui refusèrent et lui demandèrent de rédiger son testament en prose, ce qu'il fit sur un formulaire, lui qui les avait en horreur ! » Mais c'est Antoine Blondin qui nous révèle son passage dans notre profession <sup>(2)</sup> : « Un jour du mois

de juin, Alexandre Breffort, employé dans une compagnie d'assurances, lança son rond-de-cuir par-dessus les moulins et descendit dans la rue en veston... On était en 1923. L'après-guerre semblait presque douillet : c'était encore un après-guerre d'avant-guerre. Tour à tour chauffeur de taxi, camelot, chansonnier... il donna leurs lettres de noblesse aux meilleurs calembours du demi-siècle, s'installa dans le conte et débita des filons entiers d'idées charmantes qu'il abandonnait sans les exploiter ».

Il attendra 1951 avant de publier *Mon taxi et moi* <sup>(3)</sup>, mais inventera surtout le touchant personnage d'*Irma-la-Douce*, une des rares comédies musicales françaises, la première à avoir conquis l'Amérique, et qui fut le triomphe du théâtre Gramont dans les années cinquante, immortalisée par Colette Renard et Michel Roux. Bertrand Poirot-Delpech <sup>(4)</sup> la qualifiera de « miracle de sensibilité et d'humour, comme seul pouvait accomplir un « titi » authentique et incapable de tricher. ». Billy Wilder, en 1963, en tira un film avec Shirley McLaine et Jack Lemmon dans les rôles principaux, qui attendra le 29 août 1994 pour passer sur les écrans de la télévision française.



Auteur de plus de huit cents contes humoristiques, on trouve la trace de son passage dans les assurances par certaines notations désopilantes qu'il a retranscrites dans les *Contes du grand-père Zig* <sup>(5)</sup>, couronnés par le prix Alphonse Allais en 1958 : « Ils espèrent ce miracle : l'incendie d'un groupe d'immeubles avec, en surimpression, le geste héroïque du garçon d'ascenseur sauvant des flammes la femme du monde, une crue de la Seine qui viendrait lécher le dôme des Invalides... »



« Son homme était obligé de cirer trois parquets de plus par semaine pour payer les cotisations à « la Semeuse »... »

Chaque jour a des exigences de fin de mois...

Cette atmosphère de vieux cartons oubliés dans la poussière et sur lesquels on doit recalligraphier le mot « urgent » tous les six mois... Ajoutez à cela une pendule qui n'en finit pas de marquer les minutes et la gueule d'un chef de bureau qui s'orne d'une parfaite expression de soucoupe... »

Dans son *Dictionnaire des contemporains*, Galtier-Boissière (qu'il avait failli renverser avec son taxi sans se douter qu'il le retrouverait au *Canard*) rappelait que le sport préféré de Breffort était la « lecture des plafonds ». Cela ne l'empêcha pas de produire jusqu'à deux cents calembours hebdomadaires, pour la plus grande joie des lecteurs du *Canard enchaîné*, d'où sont extraites ces quelques perles :

*Around de l'assiette au beurre, on dîne à la fortune du pot-de-vin.*

*Quand on a faim, on trouve toujours un copain qui vous paie à boire.*

Henri Jeanson, qui avait connu Breffort au *Canard*, (et l'appelait l'Aigle de Mots) a préfacé l'édition de ses Contes<sup>(5)</sup> au Livre de Poche qu'il qualifie d'histoires « cocasses, ravissantes, féeriques, irrésistibles et surréalistes » et il précise : « ce rabatteur a fait lever une compagnie d'éclats de rire. » En outre, dans ses « Soixante-dix ans d'adolescence », il ne manque jamais une occasion de citer son ami : « Il ne paie pas Rubicon sur l'ongle, comme dirait Breffort... Malgré les éclipses de menue monnaie, éclipses de thunes, comme dirait Breffort... Esthète à manger du son, comme dirait Breffort. » Et puis, à propos de Barrès qui, en 1914, n'atteignit jamais le bureau de recrutement, mais se retrouva dans son cabinet de travail où s'enracina l'auteur des *Déracinés* : « Il ne mit jamais les pieds au front. Comme dirait Breffort... »

Le grand avantage, avec les véritables poètes c'est que, ne sculptant que sur du marbre, ils ne prennent pas une ride. Voici donc quelques unes de ses trouvailles : *Un intellectuel est un homme qui emploie plus de mots qu'il n'en faut pour dire plus qu'il n'en est.*

À propos de la poésie qu'il aimait surtout classique : « *La consonne d'appui fut mon bâton de jeunesse.* »

Sur un gros garçon connu à la communale : « *Quand on jouait à l'épicier, c'est lui qui faisait le gruyère.* »

Les élections municipales devraient toujours avoir lieu en mai, mois de mairie.

Pendant des années, j'ai vécu de privations, et encore, pas tous les jours !

L'imagination, c'est encore ce qui revient le moins cher au kilomètre.

Traducteur de la comédie anglaise « *Le Cœur sous le paillason* », qui fut un four, il l'assaisonna de répliques « à la Breffort » comme :

*J'en connais des couples types qui font rêve à part !*

*L'amour... mais il y les entractes !*

*Mais que valent toutes les ruses quand les regards se tutoient.*

*A partir de maintenant, pas plus de deux par couple !*

Pour terminer en beauté, voici une histoire vraie<sup>(7)</sup> dont il aurait pu faire un conte : Des Australiens avaient trouvé un truc pour payer moins cher leur assurance automobile. Mais une assurée a révélé à la radio avoir déclaré sa voiture comme « véhicule mortuaire non commercial destiné au transport d'animaux morts », en expliquant qu'elle ramenait des poulets du supermarché. Grillée par son imprudente franchise, elle pourra désormais les cuisiner... aux amendes. Comme aurait dit Breffort.

Daniel Ancelet



(1) : *Le Cerf-Volant* n°77, 1er trimestre 1972, P.12 à 15.

(2) : *Ma vie entre des lignes*, la Table Ronde, 1982.

(3) : Editions de la Corne d'Or à Nice, réédité dans la collection Fleuve Noir.

(4) : *Le Monde* du 25 février 1971

(5) : 1945, puis Editions Bellenand, 1968, puis Le Livre de Poche n°2459.

(6) : Editions Stock, 1971, puis Le Livre de Poche n°3538 en 1973.

(7) : Rapportée par Sud-Ouest Dimanche n°2966 du 30 juillet 2006.



En partenariat avec

agēa sénior

VACANCES  
BLEUES

# Des lieux & des liens



Nouvelle résidence Lou Castel en Ardèche



Avec **Vacances Bleues**, découvrez des **lieux d'exception** en France et à l'étranger :

- Hôtels, clubs et résidences 3 ou 4 étoiles en France
- Escapades, circuits et croisières à la découverte du monde
- Tourisme responsable avec Voyager Autrement

## VOS AVANTAGES POUR VOS VACANCES

### EN GROUPE :

à partir de 15 personnes, contactez-nous :

[groupe@vacancesbleues.fr](mailto:groupe@vacancesbleues.fr)  
ou **04 91 00 96 34**

### EN INDIVIDUEL :

avec le code **GEO**

**-10%\*** sur les hôtels, clubs, résidences en France (hors partenaires)

**-5%\*** sur les voyages à l'étranger, les croisières et Voyager Autrement

[vacancesbleues.fr](http://vacancesbleues.fr)  
ou **04 91 00 96 13**

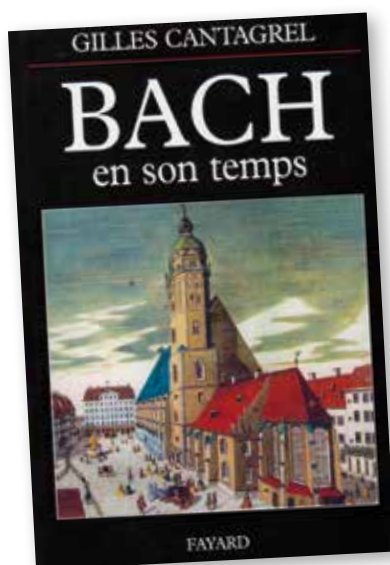
\* Remise permanente de 5% à 10% valable toute l'année, cumulable à l'offre Earlybooking (=Réservez tôt), soit jusqu'à -37%, non cumulables avec d'autres réductions, non rétroactive et en stock limité. Offre Earlybooking : En été : avant le 14/03/2022 pour des séjours du 02/07 au 03/09/2022. En automne : avant le 30/05/2022 pour des séjours du 03/09 au 01/12/2022.

## Réservez tôt !

En **cumulant**  
vos avantages soit  
**jusqu'à -37%**.

## Bach : Tout un monde baroque

### Johann Sebastian Bach...



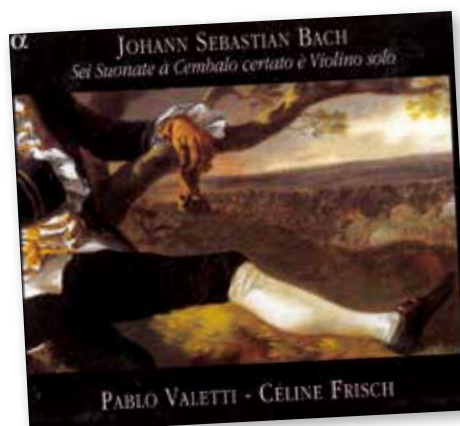
« S'il y a quelqu'un qui doit tout à Bach, c'est bien Dieu » disait le philosophe roumain Emil Cioran dans les années 50 avec un soupçon d'ironie, alors que la redécouverte des instruments anciens et de leurs techniques d'interprétation n'avait pas encore éclos. Et c'est par l'intégrale des cantates réalisée dans les années 70 sur instruments d'époques, initiée par les pères de la musique baroque contemporaine – bel oxymore musical ! – le claveciniste hollandais

Gustav Leonhardt et le chef autrichien Nikolaus Harnoncourt, que l'œuvre de Johann Sebastian Bach (1685-1750) a vécu une seconde renaissance après une première résurrection en 1839 portée par le compositeur romantique allemand Felix Mendelssohn. Notons que Gustav Leonhardt a cette originalité d'avoir incarné à l'écran en 1968 Bach lui-même, dans la *Chronique d'Anna Magdalena Bach*, film réalisé par Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, qui romance à partir de manuscrits et de lettres originaux le quotidien de la famille Bach au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Bach, mais qui est donc ce démiurge dont le nom nous est si familier? Le vie de Johann Sebastian Bach n'a rien d'extraordinaire : Homme de son temps, il né le jour du printemps 1685 – la même année que Haendel ou Scarlatti – à Eisenach, près de Weimar dans le centre de l'Allemagne. Issu d'une famille de musiciens depuis plusieurs générations, il devient logiquement professeur de musique et compositeur, se marie deux fois, a vingt enfants – quand même ! - dont la plupart meurent en bas âge, et les fils qui lui survivront deviendront à leur tour des musiciens de renom.

L'éducation générale d'un musicien à l'époque baroque se construit par l'apprentissage du chant dans les *manécanteries*, chœurs de jeunes garçons, des instruments à claviers autour de l'orgue et du clavecin, des instruments à cordes de la famille des violons venant d'Italie et de ce qu'on appelait les *hauts instruments*, les instruments à vents, les percussions et les cuivres qui faisaient suffisamment de bruits pour être joués en extérieur et servaient aux fêtes populaires pour les hautbois ou à la chasse pour les cors. À cela s'ajoutait une riche formation musicale basée sur l'écrit comme l'étude de l'harmonie – science des accords - et du contrepoint – science de la mélodie -. Quand Bach finit l'étude de ses humanités musicales, il entre logiquement au service de diverses cours princières allemandes où de villes influentes, ainsi dès 18 ans, il devient musicien de la cour de Weimar quelques mois et sa vie durant obtiendra des postes dans un cercle proche de cette ville. En 1703, Bach inaugure l'orgue de d'Arnstadt et en devient le premier titulaire, suivront Mühlhausen de 1707 à 1708 où il compose ses premières cantates pour le culte luthérien. Retour à Weimar de 1708 à 1717, d'organiste il devient premier violon solo de l'orchestre de la chapelle ducale puis Köthen de 1717 à 1723.

### Köthen et quelques sonates pour violon...



Arrêtons nous un instant sur quelques œuvres de Johann Sebastian Bach qui feront dates, et qui ont probablement été composées à Köthen alors que Bach venait d'être engagé comme maître de



# Passion musicale



chapelle, *Kapellmeister*, à la cour du prince Léopold d'Anhalt-Köthen entre 1717 et 1723 - les six sonates pour violon et clavecin obligé, originellement nommées en italien dans le texte, *Sei Suonate à Cembalo certato è Violino solo*.

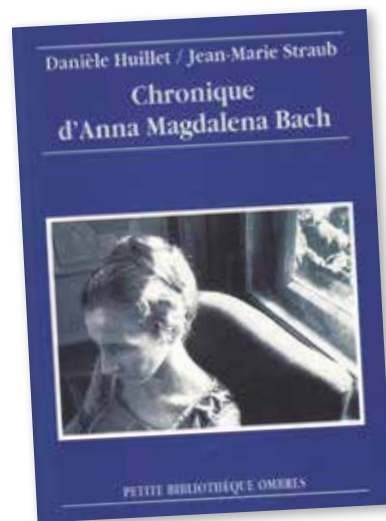
La principauté de Köthen est vouée au culte calviniste, la branche la plus stricte du protestantisme, où est interdit la musique au culte dominical. Paradoxalement le prince Léopold est un musicien éclairé qui joue du clavecin, du violon et de la viole de gambe avec force talent. Nous pouvons aisément imaginer que Bach destina ses sonates pour violon et clavecin à son protecteur. Ces six sonates présentent une double particularité ; constituées d'une alternance de quatre mouvements lents et rapides, elles épousent la forme de la sonate d'église - *sonata da chiesa* - plutôt amusant pour un état où la musique sacrée est prohibée et celle de la sonate en trio, c'est-à-dire composée de trois voix : deux voix de dessus égales, une pour le violon et la seconde pour le clavecin qui s'approprie évidemment la ligne de basse. Plusieurs manuscrits de ces sonates nous sont parvenus de la main de Bach lui-même ou de son entourage proche, son neveu Johann Heinrich Bach, son gendre Johann Christoph Altnickol ou son élève Johann Fredrich Agricola.

Alors, ce qui frappe à la première écoute de ces sonates, c'est la beauté intrinsèque des mouvements lents qui permettent au violon de se déployer dans toute sa plénitude et en cela s'approche d'un discours musical d'influence italienne. Ils seront encadrés par des mouvements rapides où les différentes voix en dialogues imitatifs, plus concertantes, à la carrure stricte, retiennent des influences nordiques. Comme dans chaque cycle de Bach, les tonalités majeure et mineure alternent de façon équilibrée et organisent la cohérence d'ensemble de ces six chefs-d'œuvre que représentent les sonates pour violon et clavecin obligé.

Dès leur création elles retiennent l'intérêt des interprètes, intérêt jamais démenti jusqu'à aujourd'hui. Régulièrement inscrites dans les programmes de concerts de par le monde depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, les sonates pour violon et clavecin de Bach furent de nombreuses fois transcrites pour divers instruments et enregistrées : Une cinquantaine de versions existe !

Vous l'aurez compris à Köthen, encouragé amicalement pas le prince régnant, Johann Sebastian Bach va développer son génie de la composition, s'en tenant à la musique de chambre ou d'ensemble, il compose ce qu'aujourd'hui nous appelons des « tubes » et bien des chef-œuvres qui obtiendront, trois cents ans plus tard, le label « vu à la télé » ! Naîtrons ainsi les merveilleuses sonates pour la flûte traversière appelée flûte allemande en son temps, les sonates pour viole de gambe, les suites pour violoncelle seul, les suites pour orchestre et les Concertos Brandebourgeois entre autres...

## Leipzig et 30 variations pour l'éternité...



Mais les dépenses du prince Léopold d'Anhalt-Köthen pour ses amis musiciens auront un temps. Bach, qui vient de perdre sa première épouse et cousine Maria Barbara, est nommé cantor - poste moins prestigieux que *kapellmeister* - mais d'une des plus importantes bourgades d'Allemagne, Leipzig,

où il reste de 1723 à sa mort en 1750. Dans cette grande ville du royaume luthérien de Saxe, Johann Sebastian Bach peut s'adonner à sa passion de la musique sacrée et compose une cantate par semaine pour l'église St-Thomas où il dirige musiciens et chanteurs de la

# Passion musicale



double tribune ou de l'orgue. Il n'en oublie pas moins la musique profane jouée entre amis au café du coin, le Café Zimmermann, et la musique pour le cercle intime et familial, notamment celui du Petit livre d'Anna Magdalena Bach, cahier de

composition partagé de toute la famille et dédié à sa seconde épouse.

C'est alors que le cantor va recevoir une commande qui fera date : En effet, s'il est une œuvre emblématique dans l'histoire de la musique, ce sont bien ces 30 variations écrites par Johann Sebastian Bach, sur un aria en forme de sarabande composé en 1735 pour d'Anna Magdalena, qui porte le n°30 du *Petit livre*, et que l'on nomme *Les Variations Goldberg*, depuis que le premier biographe de Bach conta à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que ces variations étaient jouées toutes les nuits par le jeune élève du cantor, Johann Gottlieb Goldberg - il n'avait que 14 ans - à son maître, l'insomniaque comte Herman Karl von Keyserlingk, ambassadeur de Russie auprès de la cour de Dresde capitale de la Saxe, qui les avait commandées à Bach pour un coupe pleine de cent Louis d'or ! Publiées en 1741 sous le titre « *Etude du clavecin se composant d'une Aria avec différentes variations à deux claviers. Composée à l'intention des amateurs, pour la récréation de leur esprit par Johann Sebastian Bach* », ces 30 variations, comme trente miniatures de deux minutes chacune, racontent l'histoire de la musique, brossant au-delà du manuscrit, un tableau baroque de tous les sentiments que l'art musical peut exprimer, de toutes les recherches que la science musicale peut expérimenter, laissant au travers d'une grande diversité transparaître une immense poésie. Entre simples canons, danses anciennes - polonaise, allemande, courante, bourrée - ouverture à la française ou chansons populaires ornementées, sur trente fois la même base, dans un souffle unique, Bach décline son génie, le transmet à son jeune élève tout en rendant hommage à son épouse. Les *Variations Goldberg* s'offrent alors à nous par l'interprétation de l'artiste qui devient notre guide sur un chemin initiatique que chaque auditeur peut emprunter.

Fermez les yeux et imaginez à la lueur des chandelles, le claveciniste Gustav Leonhardt, dans la séquence 85 du film de Straub et Huillet - *Chambre de musique - soir - gros plan à plan rapproché* - jouer ces variations sur son clavecin, cet ami fidèle qui l'accompagne depuis tant d'années et qui est le confident de tous les instants. On se plairait un soir en songe, à écouter ce magnifique instrument, résonner sous les doigts du jeune Johann Gottlieb, du maître Johann Sebastian ou de la discrète Anna Magdalena...

Il y aurait tant à dire encore sur Johann Sebastian Bach, sur plus de mille de ses compositions qui nous sont parvenues... Et parfois, il suffit juste de poser un œil, ouvrir deux oreilles, feuilleter un livre ou écouter un disque, comme un gros plan sur un tableau immense et... se laisser bercer...

**Florestan de Marucaverde**

## POUR ALLER PLUS LOIN...

- *Bach en son temps*  
par Gilles Cantagrel  
Editions Fayard  
EAN 9782213600079

- *Sei Suonate à Cembalo certato à Violino solo*  
par Pablo Valetti & Céline Frisch  
CD Alpha - EAN 028948395583

- *Sonates pour la flûte traversière*  
par François Lazarevitch  
CD Alpha - EAN 3760014194900

- *Chronique d'Anna Magdalena Bach*  
par Danièle Huillet et Jean-Marie Straub  
Editions Petite Bibliothèque Ombres  
EAN 9782841420339

- *Variations Goldberg*  
par Gustav Leonhardt  
CD Teldec/ Das alte Werk  
EAN 745099799427



## Le petit Versailles auvergnat

### De quels matériaux fut-il construit ?

*L'histoire du château de Parentignat a été évoquée dans notre magazine de Juillet 2018.*

*Vous avez pu ainsi admirer tant son mobilier somptueux que quelques exemples de sa collection de peintures tout à fait exceptionnelle.*

*Il m'a paru original de vous faire raconter par mon ami Francis Danuc, régisseur du domaine, les particularités de la construction de ce superbe château auvergnat.*

Gérard LEBÈGUE

Le petit Versailles auvergnat : Henri Pourrat qualifiait ainsi le château de Parentignat à cause de son aspect d'ensemble qui rappelle assez celui de Versailles côté cour d'honneur.

Cette similitude née après Versailles et l'achat pour 45 000 livres<sup>1</sup> de Parentignat par un abbé de la famille Lastic pour l'offrir le 23 octobre 1707 en cadeau de mariage à son neveu François II qui passa 170 titres notariés pour déplacer le village vers le Sud et le Nord-Ouest, de ce qui allait devenir la cour d'honneur, et entreprit à grands frais entre 1710 et 1720 la transformation d'une gentilhommière en petit Versailles, il déclare d'ailleurs, suite à un procès en retrait lignager, au Sénéchal d'Auvergne en 1720 avoir jusque là investi dans sa maison plus de 100 000 livres.

Le château, avait été profondément transformé après 1688, un incendie ayant totalement ravagé l'aile Nord actuelle dans laquelle habitait le seigneur de l'époque Maximilien de Sommyèvre.

Avant ce drame l'ensemble (l'aile Nord, une partie de l'aile Sud actuelle où étaient les ménageries) formait

un quadrilatère fermé de murs peut-être crénelés avec une tour à chaque angle dont seules les deux côté Nord subsistent aujourd'hui, une troisième côté Sud-Est fut supprimée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour laisser la place à l'escalier d'honneur ; pour réaliser la façade Ouest de l'aile Sud, la quatrième tour coté Sud-Ouest fut supprimée elle aussi, remplacée par des fenêtres, la tour à droite de cette aile a été construite par François II pour faire une symétrie avec l'aile Nord.

### La construction des murs

La partie d'origine fut construite au XV<sup>e</sup> siècle comme en attestent quelques vestiges à l'intérieur de l'aile Nord, à l'extérieur, ou en réemploi dans les bâtiments annexes.

On constate aisément sur les éléments ajoutés au cours des siècles suivants les choix d'utilisation de matériaux de construction dans leur proximité d'approvisionnement, le souci de créer un décor sur le matériau lui-même ou avec ce matériau habilement disposé.



Pour l'approvisionnement, il est nécessaire de s'exonérer de notre époque où l'on peut avoir dans un délai très court n'importe quelles fournitures pour bâtir, aménager, décorer, pour se plonger dans les siècles passés où, hormis quelques grands axes, les chemins étaient souvent improbables car leur entretien dépendait des « corvées » et du bon vouloir des seigneurs dont ils traversaient les terres<sup>2</sup>, les rivières difficiles à franchir en fonction des saisons, les moyens de transports par chars à bœufs très lents, les carrières de pierres nobles souvent éloignées, les capacités de production de terres cuites (tuiles, carrelages, briques) peu performantes pour de fortes demandes sur de courts délais dans des endroits reculés.

Au tout début, pour édifier le château fort, en partie sur une cave, on a utilisé une pierre plate de 5 à 12/15 cm d'épaisseur et 30 à 40 cm de côté à l'extraction que l'on trouve encore dans la colline de Gevillat entre Issoire et Parentignat à 1,5 km, ainsi qu'à Nonette un village à 8km au Sud de Parentignat. Utilisée de chant pour la voûte de la cave, à plat pour les murs quelques fois mêlées à d'autres pierres très hétéroclites, lors de la reconstruction après 1688, on commença à mêler quelques gros galets, des pierres diverses, des morceaux de basalte, pierre noire très dure impossible à sculpter ; la colline d'Usson au Nord-Est de Parentignat est constituée de cette pierre issue d'une poussée basaltique qui se présente sous forme de blocs longs, verticaux de forme hexagonale ressemblant à des tuyaux d'orgue d'où le nom d' « orgues basaltique » qui servirent à bâtir une forteresse, laquelle après son démantèlement fut cannibalisée, les morceaux utilisés pour bâtir des maisons, ou comme pierres de seuils, de paillasses dans les caves pour poser les barriques, de bornes de propriétés dans les champs où il n'est pas rare d'en trouver encore, 20 cm émergents et 1,50 m enterré le pied pris dans un bloc de chaux, d'une solidité dévastatrice pour les meilleures charrues.

Lors de la construction du château que nous connaissons aujourd'hui, beaucoup de matériaux furent récupérés lors de la démolition des maisons du village, y compris les fondations et l'on voit, aux absences de crépi, des assemblages très hétérogènes dans la continuité de ce qu'avait utilisé Maximilien de Sommyèvres ; pour les cadres de portes, fenêtres, chaînages d'angles on choisit une pierre locale l'Arkose blonde qui est un grès quartzueux sédimentaire datant de l'oligocène contenant des fragments de feldspath. Cette pierre se trouvait dans deux carrières dont l'une réputée se trouve sur la commune de Montpeyroux à dix kilomètres au Nord de Parentignat, une autre plus modeste et aujourd'hui disparue était à Nonette

au Sud de Parentignat. La demande importante pour construire le château et ses écuries obligea à se fournir aux deux endroits, la fourniture de Nonette était de moins bonne qualité, les pierres étant mélangées à la pose, on reconnaît aujourd'hui facilement celles venant de Nonette à leur dégradation.

La diversité inélégante d'aspect du mélange des matériaux nécessita de revêtir l'ensemble d'un crépi, gratté légèrement à la truelle, et lissé aux encadrements des portes, des fenêtres, des chaînages harpés, et des dessous de génoise sur 25 à 30cm. L'ensemble était ensuite badigeonné à la chaux. Sur la tour Nord-Ouest on distingue encore des traces de 3 couches de badigeons légèrement ocrés et de finesses variées. L'application du crépi à la truelle sans l'utilisation d'une taloche pour l'égaliser uniformément comme aujourd'hui donne aux façades de très légers reliefs sur lesquels joue agréablement la lumière grâce à cet aspect ocré par la nature du sable pris dans la rivière d'Allier et la qualité de la chaux fabriquée dans les environs immédiats.

Seule digression à tous ces matériaux de sources proches, l'utilisation de pierre de lave de Volvic pour les encadrements des portes d'entrées des trois vestibules du château ; Volvic est aujourd'hui à 60 km de Parentignat par l'A75, à l'époque on pouvait en compter 70 au moins.

Un autre bâtiment, le Trianon, à 100 mètres à l'Est du château était construit en même temps avec un partie centrale habitable, encadrée de deux pigeonniers, chose très rare et qui attestait de la puissance financière du maître des lieux tout comme le nombre de rangées de génoises (4 sur le château).

A proximité immédiate, les restes du moulin du château nous montrent sur la façade Est les différents matériaux utilisés au cours des siècles avec la souche, peut-être XIV<sup>e</sup>, en gros éléments de granit probablement posés sur une assise en bois (beaucoup de moulins abandonnés et laissés à sec se sont écroulés à cause de cela) puis les strates ajoutées au long des siècles aux motifs d'améliorer les blutages pour la qualité des farines.

Ce bâtiment dans lequel on faisait jusque-là toujours de la farine, certes pas d'une extrême finesse, a malheureusement été détruit par un incendie en 1987.

En même temps on construit une glacière dans l'angle Sud-Ouest du parc, la glace était récoltée l'hiver sur les bords de l'Allier posée par lits successifs séparés de paille. L'édifice en forme de cylindre, aux deux extrémités arrondies, celle du fond avec un trou pour évacuer l'eau de fonte, est enterré des 2/3 dans le sol



en place et pour le dernier tiers recouvert d'une butte de terre plantée de végétation, côté Nord au fond d'un couloir une petite porte donne accès à l'intérieur. Ce bâtiment était un luxe absolu, il permettait de conserver les aliments mais aussi de servir des sorbets et des glaces en été.



Figure 1 façade Est du moulin, en bas les meulières sans joints en granit puis les pierres de Gevillat et Nonette, puis quelques vestiges du début XVIII<sup>e</sup>, les litages de galets en plein XVIII<sup>e</sup>, et les granits XIX<sup>e</sup>

Les travaux très importants réalisés par François II au début du XVIII<sup>e</sup> siècle s'interrompirent jusque en 1780. Son fils, François III et son épouse née Camus de Pontcarré, qui lui avait apporté en mariage le château de Béhoust en pays Chartrain qu'ils habitaient somptueusement étant très proches de la Cour ne s'occupait de Parentignat que pour les affaires courantes. C'est son fils François IV qui vers 1780 sentant le vent mauvais qui commençait à souffler sur la capitale vendit tous les biens qu'il avait hérité de ses parents et préféra engager des travaux considérables dès 1778 pour mettre sa maison auvergnate aux goûts du jour, la modernisa, modifia et agrandit la partie Sud du château, ajouta des bâtiments de ferme importants tels un grand cuvage sur 3 niveaux, des étables, modifia le parc pour lequel il abonda à l'époque aux idées de Jean-Jacques Rousseau « pour le retour à la nature », motivé aussi par la période révolutionnaire qui lui enleva la possession de plusieurs de ses propriétés dans des villages autour de Parentignat diminuant d'autant ses revenus.

François IV n'était pas totalement hostile à la révolution, il servit dans l'armée du Nord de Dumouriez, établit un atelier de salpêtre pour fabriquer de la poudre dans le moulin cité plus haut.

Parentignat n'eut pas à souffrir de la période révolutionnaire, grâce au paternalisme des

propriétaires du château, les grands travaux voulus par François IV se poursuivirent sans discontinuer même au plus fort de l'évènement.



Figure 2 Tour Sud-Ouest construite par François II, l'absence de crépi nous montre la diversité des matériaux à dominance de basalte provenant de la récupération sur place et d'Usson.

Pour ce faire, mise à part cette pierre d'arkose pour les portes et fenêtres, les matériaux hétéroclites se raréfiant, l'idée d'utiliser les galets et le sable de l'Allier, la rivière passant dans la propriété, commença à s'imposer. On tria par taille et forme et on maçonna par rangées successives bien alignées ce matériau inépuisable, puis on affina le procédé en le posant en opus spicatum sur deux rangées puis une rangée en galets un peu longs et plats et ainsi de suite, l'effet décoratif obtenu excluait la nécessité d'un crépi au moins sur les murs de clôture. Sur le château et les bâtiments agricoles neufs on appliqua du crépi avec les dessins badigeonnés sur les chaînages d'angles et les tours de fenêtres, trois applications semblent avoir été réalisées sur un siècle.



Ce matériau a plusieurs inconvénients à la mise en œuvre, il n'a aucune porosité, il est arrondi, de taille petite, aussi on ne peut pas le bâtir rapidement sur plusieurs épaisseurs sans attendre que le mortier tire suffisamment.

Dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, on continua un peu à bâtir en galets mais cela prenait du temps, on commença à exploiter des carrières de granit dans les environs immédiats de Parentignat (Saint Remy de Chagnat, Issoire, sous Saint-Yvoine, le long de l'Allier, Auzat plus loin au Sud).

Cette pierre s'extrait en blocs assez gros qui se cassent et ne se taillent pas mais les faces assez plates sont propres à être posées en l'état, elle est légèrement ferrugineuse ce qui avec le temps occasionne parfois des coulures de rouille à leur aplomb et en parties basses des murs.

On trouve donc à plusieurs endroits tant à Parentignat qu'à Issoire et dans les environs des murs dont le bas est en galets lités simples, puis en opus spicatum, plus rares, puis surélevés au XIX<sup>e</sup> avec ce granit, le tout donnant une lecture simple des époques de construction.

## Les charpentes

Il ne reste quasiment plus rien d'origine, si ce n'est quelques bois de chêne en réemploi qui pourraient avoir été épargnés par l'incendie de 1688. Néanmoins lors de la reconstruction de sa maison par Maximilien de Sommyèvres, vers 1690, quelques pièces restantes de l'aile Nord arrivées jusqu'à nous malgré toutes les campagnes de travaux indiquent que les bois légèrement cintrés étaient encore utilisés pour les entrants de fermes et surtout pour les arbalétriers dont le cintrage placé vers le haut reprenait l'effort imposé par le poids de la couverture. François II dans ses travaux d'aménagement (1710/1720), sur le grand corps de logis (la façade Est de 55 mètres de long) installa une toiture « à la Mansard » avec coyau et brisis couverts en tuiles plates, et terrasson du fait de sa faible pente (35°) couvert en tuiles creuses le tout demandant des bois plus rectilignes, dans ce qui est aujourd'hui les greniers du château suite à l'incendie de 1821 on voit très nettement les profils de cette ancienne charpente sur les murs de refends.

Les deux écuries encadrant la cour d'honneur ont été couvertes elles aussi « à la Mansard » terrasson compris car d'une pente suffisante, 45°.

Il ne toucha pas à l'aile Nord ni à l'aile Sud traitées en traditionnel à deux pentes et tuiles creuses.

L'aile Nord fut mansardée par François IV qui utilisa du

bois de sapin pris à Saint-Germain-l'Herm à 30 km à l'Est de Parentignat en Livradois Forez.

Puis on voit une interruption de travaux jusque vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle où l'aile Sud sera mansardée par Mme de Vallin et son fils Jean de Lastic, elle fut dotée d'une charpente en peuplier local, un bois intéressant du fait de son faible poids, facile à travailler, peu attaqué par les parasites mais très sensible aux gouttières qui peuvent rapidement provoquer des dégâts irréversibles. Ce fut le cas ici obligeant au début du XXI<sup>e</sup> siècle à remplacer la totalité de cette charpente minée par des mini gouttières provoquées par une ardoise de couverture envahie par des tâches de pierrite qui fondirent avec le temps. La charpente de remplacement (début XXI<sup>e</sup> siècle) a été réalisée avec du sapin Douglas de la région de Saint-Ours-les-Roches à la limite du Puy de Dôme et de la Corrèze.

La charpente du grand corps de logis à la Mansard et une partie des deux ailes fut donc entièrement détruite en 1821 par un incendie (de certaines pièces et des escaliers des deux ailes on a pu contempler le ciel depuis le rez-de-chaussée durant quelques années), Les charpentes de remplacement installées entre 1825 et 1830 ont des entrants de 0,32m x 0,26 m x 8,50m de long en sapin douglas du Livradois-Forez posée sur les murs rehaussés en maçonnerie avec lucarnes en remplacement des brisis. Les parties mansardées d'origine, disparues, sont lisibles à l'examen des murs de refends et de quelques vestiges au dos de la façade Ouest du château.

Lors de la restauration de cette toiture en 1985 sur les conseils de l'ACMH, on a installé sur le côté Est des chéneaux intégrés certes plus élégants car invisibles en retrait de 0,50 m posés sur le mur gouttereaux, mais il faut apporter un soin vigilant aux entrées de descentes car en cas de bouchage par des feuilles le chéneau déborde sur le mur de support et le problème ne devient visible de l'extérieur que lorsque le mur est très imprégné.

Le type de toiture à deux pentes est resté le même sur tous les bâtiments de ferme construits par François IV, l'inconvénient de ce genre de toiture, s'il n'y a pas de chéneaux en ½ rond pour capter les eaux de pluie, c'est l'altération aux pieds des murs gouttereaux par l'humidité sauf à établir des drains efficaces, encore que l'éclaboussure de chute fini par altérer les crépis.

Sur les toits mansardés, soit le coyau est suffisamment étendu sur la génoise et projette l'eau assez loin, soit on installe un chéneau anglais de bonne dimension, (par fortes pluies l'eau descendant du terrasson arrive à s'éjecter au-delà) avec descente en cuivre sur dauphin en fonte.



Les charpentes mansardées certes plus élégantes demandent plus de bois et, selon les portées, des assemblages complexes comme sur la photo ci-après où elles ont pour les entrants plus de 13 mètres de portée avec des sections importantes de 33 cm x 27cm, des contre-fiches, des enrayures et des étrésoillons.

Il est aujourd'hui impossible de se procurer des bois de charpente lunés et séchés naturellement, le chêne par exemple sèche de 1 cm par an, cela impliquerait des stockages onéreux. On voit sur la photo suivante les fissures longitudinales impossibles à éviter.



Figure 3 Charpente neuve de l'aile Sud, remarquer les poinçons, contre-fiches et enrayures massives.

## La couverture

La charpente installée, sur les parties mansardées c'était de la tuile plate de 27,5cm x 15,5 cm clouée sur un liteau. Trois formes de tuiles plates ont été utilisées à Parentignat, droites, et en lancettes par rangées de 6 alternées et en écailles au lieu des lancettes sur le grand pavillon en 28 cm x 15 cm.

Ces tuiles pèsent environ 1kg, il en faut 70 au mètre carré soit 70 kg. Sur les toitures classiques à 2 pans à 30° 35° d'inclinaison, une volige de 27mm était posée sur les chevrons puis les canaux de tuiles calés au XVIII<sup>e</sup> siècle avec des morceaux de tuiles, même en mettant un pureau de 1/3 les coups de tonnerre et les grands vents créaient beaucoup de désordres. Ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle que l'on posa ces canaux sur deux liteaux parallèles, la solution définitive arriva vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle avec un litélage transversal sur lequel les tuiles de canal de 37,5 cm x 18,5 cm-14,5 cm fabriquées avec

deux ergots se trouvent bloquées, entre les rangées de canaux on fixe un cabron sur lequel est vissée la tuile de chapeau. On reste cependant sur 42 tuiles au m<sup>2</sup>.

Ces tuiles pèsent 1,850 kg soit un poids au mètre carré de 77,7 kg.

Pour ce qui est de ces tuiles modernes utilisées sur les deux ailes refaites à neuf, elles sont de marque Blache et fabriquées près de Lyon, d'une qualité remarquable, tant dans les tuiles canal que plates, Blache dispose d'un panel de teintes permettant de créer des décors chatoyants.

Pour la fixation de ces tuiles, il faut privilégier des clous inox pour leur pérennité, les clous ordinaires rouillent et cassent au bout d'une trentaine d'années.

Dans les divers chantiers de restauration, on a pu récupérer des tuiles d'origine en particulier dans les plates, et les reconduire; les tuiles canal de 34 cm x 19cm-15cm de l'époque étaient de bonne qualité, cependant la terre extraite, peu nettoyée, non affinée, les moules disparates, l'efficacité des fours, dans lesquels les différences de températures, leurs positionnements lors de la cuisson donnaient des produits pas très homogènes mais de teintes variées qui assemblés sur les toits offraient un aspect décoratif, mais le système de pose obligeait à ressuir régulièrement tous les 3 à 5 ans les couvertures à « taille ouverte ».

## Les carrelages

Les revêtements de sols intérieurs utilisaient les carrelages de terre cuite y compris dans les étages, du moins dans les maisons aisées, pour en plus du décor créer des coupe-feux entre les étages. Le poids de ce matériau avec son mortier de pose demandait à être installé sur un solivage conséquent pour éviter les cintrages voire les ruptures. Les plus courants étaient les carrés en pieds de roi 33 cm x 33 cm posé à joints vifs, la tomette hexagonale qui était proposée en deux dimensions 18 cm x 16 cm ou 14 cm x 12,5 cm, et le trèfle ou arabesque de 17 cm x 13 cm qui se posait dans les pièces prestigieuses avec une navette de 16 cm x 8 cm en petits rectangles en intervalles tous les 88 cm pour avoir des coupes médianes, ce dernier modèle semble spécifique à Parentignat.

Dans les restaurations réalisées à la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour rester dans les mêmes aspects, on a dû faire appel à un fabricant Italien de la région de Florence.

Le marbre, enfin, a été utilisé au sol pour carreler des pièces, faire des escaliers, de très belles étagères pour la laiterie, ainsi que plusieurs cheminées. François IV a acheté une carrière de marbre à Nonette en bordure de l'Allier en 1779, c'est le seul marbre d'Auvergne, il

est à numachelles, pas très beau car un peu gris, ni spectaculaire, mais a le mérite d'être local et adapté à l'aspect un peu campagnard de la maison, cette carrière a disparue suite à une crue majeure de l'Allier au début du XX<sup>e</sup> siècle.

## Les huisseries

Pour ce qui est des fenêtres et portes-fenêtres la plupart sont en chêne, certaines pour les plus anciennes à profil de rive à noix et contre-noix puis à battement à doucine, d'autres à mouton et gueule de loup avec volets intérieurs brisés se repliant dans les embrasures. Les plus récentes à feuillure simple, leur quincaillerie était à espagnolette et pommelées à vases entre-lardées, puis il y eut les crémones encore d'actualité dans des versions modernes. Les petits bois étaient assemblés à coupe d'onglet et enfourchement. Les vitrages d'origine dont il reste peu de vestiges étaient des verres soufflés à la bouche, de plusieurs teintes (verte, bleue, jaune)<sup>3</sup>.

Des volets persiennes furent installés au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage pour les chambres sous François IV<sup>4</sup>.

Pour les huisseries intérieures, le sapin fut privilégié ainsi que pour les lambris, lesquels sont surtout en parties basses de pièces, terminés par un « bec de corbin » assez large destiné à supporter la partie arrière des marbres posés sur les consoles pour soulager celle-ci. Surtout sous Louis XIV les marbres étaient alors plus épais que sous les successeurs.

## Les parquets

Les carrelages qui habillaient la plupart des sols ont été remplacés après l'incendie de 1821 par des parquets Versailles à panneaux dans les salons et les chambres d'apparat, des parquets fougères et à bâtons rompus furent utilisés aussi.

1- Selon plusieurs historiens, la livre de l'époque équivaldrait à 10/12 euros d'aujourd'hui

2 - Ce n'est qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle lorsque Henri IV créa la charge de Grand Voyer attribuée à Sully que les choses commencèrent très lentement à s'améliorer et que l'on parla des « Ponts et chaussées » qui ne concernaient à l'époque que les ponts, les chaussées étaient les culées de ces ponts et non les voies qui y accédaient.

3 - Colbert en 1665 établit la « Manufacture des glaces de miroirs » installée rue de Reuilly, la fabrication des glaces brutes fut transférée à Tourlaville près de Cherbourg. La manufacture de Reuilly deviendra l'actuel Saint Gobain qui fabrique toujours ces verres sous l'appellation Saint-Just.

4 - Ce serait Antoine Duchesne, prévôt des bâtiments du Roi en 1727 qui aurait inventé cette fermeture, peut-être inspiré par ce qui se faisait en Italie.



## Conclusion

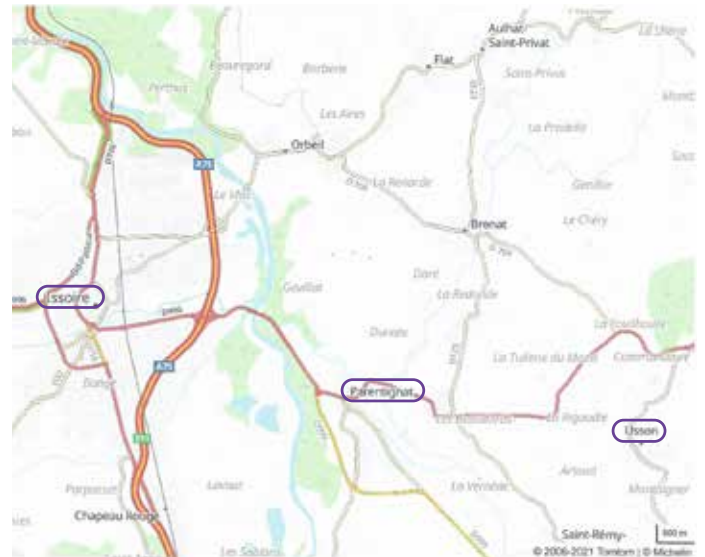
Il devient compliqué et très onéreux de réaliser des travaux de restauration sur des monuments tels que Parentignat, les entreprises à la main-d'œuvre très qualifiée sont rares et la qualité des matériaux tels que la chaux et les sables qui ont plus d'importance qu'on ne pense, où les tuiles ne sont pas toujours au rendez-vous dans le temps, les métaux moins carbonés rouillent plus vite.

Posséder un tel patrimoine demande beaucoup de sacrifices, certaines générations profitent des efforts fait par leurs anciens. On remarquera que les plus grands travaux effectués sur le château de Parentignat et les annexes, ont été faits à peu près tous les cent ans depuis l'incendie de 1688, les derniers en dates se sont étalés de 1978 à 2016 et on a propulsé la maison dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec un chauffage au gaz de la moitié du château et un arrosage du parc pilotés par ordinateurs, internet et le téléphone partout.

**Francis Danuc**

Chevalier des Arts et Lettres  
Régisseur du domaine

## Comment s'y rendre ?



## Plaisir de lire... et d'offrir

*Ce recueil de poèmes  
de notre ami Daniel ANCELET,  
"Des fleurs pour l'arrière-saison"  
paru en 2021.*

*Nous vous invitons  
à le contacter à l'adresse suivante :  
daniel\_ancelet@yahoo.fr*

Par Bernard Lecote

*Des fleurs pour l'arrière-saison - Daniel Ancelet  
Editions Thierry Sajat*

Daniel Ancelet se dit poète fantaisiste, mais assez souvent et ici particulièrement, il est poète pétrarquiste et même précieux, précieux au meilleur sens du terme, dans la lignée de Voiture et de quelques autres. On peut encore dire qu'il est ronsardisant : comme Ronsard vieux, il est ébloui par la beauté des jeunes femmes, ébloui, fasciné, admiratif, adorant. En les contemplant, il retrouve le cœur, la gaieté d'un jeune homme. Évidemment, on découvre sous cette gaieté cette exaltation un brin de mélancolie, le vieil homme sait trop bien que les jeunes demoiselles ne sont plus pour lui :

Je suis un vieux crapaud  
Qui fait peur aux colombes  
Et si près de la tombe,  
Je me crois toujours beau.

Parfois, il se venge galamment sur les vieilles :

Votre beauté, Madame, est vraiment un trésor.  
L'âge que vous avez ne fait rien à l'affaire.  
Voyez la tour Eiffel qui n'a pas à s'en faire :  
Elle a bien cent trente ans et on la grimpe encor !

L'amour, la jeunesse, la vieillesse ne sont pas les seuls thèmes du recueil. Il y a par exemple l'actualité et la petite épidémie qui a fait tant peur aux braves gens. Daniel Ancelet remarque que cette vilaine covid a mis tout sens dessus dessous puisque les chiens réclament des muselières.

Les poèmes de Daniel Ancelet ne sont jamais longs. Il affectionne le quatrain. Je ne sais pas trop compter, mais les plus longs me paraissent ne pas avoir plus de trente vers. Du coup, ils n'ennuient pas. Ils ne peuvent d'ailleurs pas ennuyer car ils sont assaisonnés de beaucoup d'esprit.

Bernard Lecote

Daniel ANCELET

**DES FLEURS  
POUR L'ARRIÈRE-SAISON**

Poèmes



## Le Spiritisme et son « pape » Allan Kardec

Le spiritisme, quelle idée bizarre de s'attaquer à un tel sujet ? J'ai des raisons personnelles et amusantes que je ménage pour la fin !

Nous avons tous entendu parler de ce terme « spirite », ou « spiritisme », mais que cache-t-il ?

Souvent, on dit que ce sont des illuminés qui font tourner des tables et prétendent correspondre ainsi avec les morts. Le spiritisme est fondé sur la croyance que certains phénomènes paranormaux sont le moyen pour des entités de l'au-delà appelées « esprits », le plus souvent des personnes décédées, de communiquer avec les vivants. Il nécessite l'action d'un médium qui a le pouvoir d'établir la communication.

D'où vient le mot : il semble qu'il s'applique en premier lieu aux pratiques des 3 sœurs Fox, des américaines, qui, à partir de 1847-1848, dans l'état de New-York, disent discuter dans leur maison avec des esprits frappeurs. Elles ont popularisé l'usage des « tables tournantes » et des méthodes permettant d'entrer en contact avec l'au-delà.

En fait, il y a un abus de langage, même si l'usage l'a consacré, puisque le mot ne fut inventé par Allan Kardec qu'en 1857 pour désigner sa doctrine. Jusque-là, il paraît qu'on parlait de « phénomènes magnétiques », de « phénomènes du spiritualisme », ou « spiritualisme moderne », ou de « spiritualisme américain ». Le mot « spirite », conçu à l'origine pour nommer exclusivement la doctrine spirite française, a eu un succès progressivement mondial.

D'après des sources diverses et selon l'emploi du mot, le nombre des « spirites » dans le monde varie entre 6 et 50 millions !!! L'estimation moyenne serait de 13.5 millions, essentiellement en Amérique Latine, particulièrement au Brésil (où le spiritisme serait actuellement la 3<sup>e</sup> religion revendiquée).

Un conseil spirite international, fondé en 1992 à Brasilia, au Brésil, fédère près de dix mille associations qui rassembleraient jusqu'à vingt millions de pratiquants réguliers dans vingt-quatre pays membres. Ce chiffre n'inclut pas les dizaines de millions de sympathisants et de pratiquants amateurs. Des colloques nationaux ou internationaux sont régulièrement organisés. La situation du spiritisme dans le monde demeure néanmoins très contrastée.



Voici le timbre du Danemark pour commémorer un congrès spirite en mai 1911.

Le spiritisme n'est pas une religion dans le sens où il ne contient ni dogme, ni rituel, ni adoration, ni hiérarchie, selon les définitions usuelles des religions.

D'abord, un peu d'histoire : certains chercheurs disent retrouver des traces des premières interrogations sur l'énigme de la mort, sur ce qu'il se passe après la vie, en remontant à approximativement 100 millénaires : les vestiges mis au jour leur donnent à penser qu'ils sont porteurs d'une valeur symbolique et, par conséquent, indices d'un système de représentations portant sur le devenir de l'homme dans « l'après-vie ».

Rappelons que les Egyptiens ont un « livre des morts » et qu'ils croient au kha. Le kha est l'énergie vitale et un double spirituel qui naît en même temps que l'humain. Le kha survit dans la tombe après la mort grâce à un culte funéraire et à des offrandes alimentaires.



Dans la Grèce antique, la communication avec les défunts faisait partie intégrante de la religion, elle disposait de ses prêtres, de ses temples, et même de sa fête annuelle qui n'est pas sans rappeler le jour des Morts en Europe.

Dans la Rome antique, par culture et par tradition, les empereurs, les généraux et tout le peuple se pressaient chez les sibylles, des prophétesses dont le ministère, fondé sur la communication avec l'au-delà, s'exerça d'abord en Grèce. La plus célèbre d'entre elles était la sibylle de Cumès, prêtresse d'Apollon. Elle rendait par écrit les oracles qui lui parvenaient du royaume des morts.

En Gaule, les druides invoquaient régulièrement les morts dans des enceintes de pierre édifiées en pleine nature. Le peuple et les chefs les consultaient. Ce fut le cas de Vercingétorix qui, avant de soulever la Gaule contre César, se rendit chez les prêtresses de l'île de Sein pour consulter les âmes des héros morts.

Mahomet s'entretenait avec l'Ange Gabriel et, dans la mythologie islamique, des djinns invisibles peuvent intervenir dans la vie courante. Des mystiques musulmans affirment être en contact avec l'au-delà.

Le marabout est une figure traditionnelle de l'Afrique. On pourrait aussi parler des chamans, du culte vaudou, des zombies...

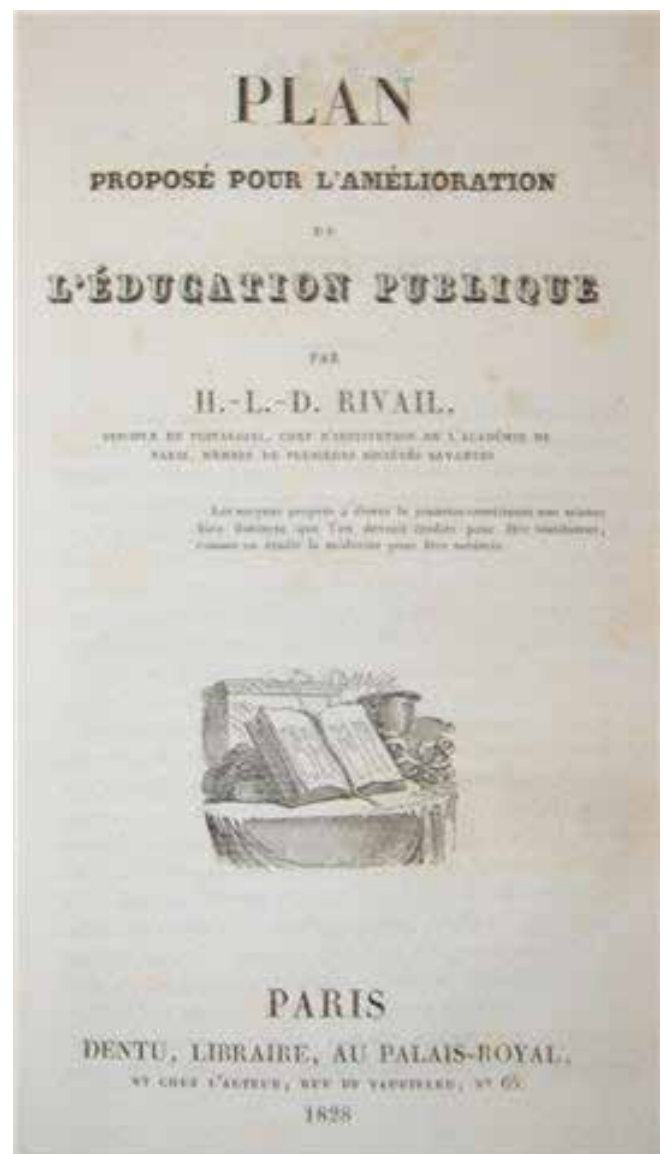
Pour se réconcilier avec la mort, le peuple Toraja de l'île indonésienne de Sulawesi, pratique une tradition pour le moins étonnante. Elle conserve ses défunts et cohabite avec eux dans leur maison durant quelques temps, des semaines, voire des mois, comme s'ils étaient encore en vie.

Certains auteurs des Évangiles chrétiens comparent les anges à des esprits et utilisent ces deux mots comme synonymes. En Grec ancien, langue des Évangiles, le mot « ange » signifie exactement « messenger » de l'au-delà. La Vierge Marie dialogue avec l'Ange Gabriel et Jésus parle avec Moïse et Élie, tous les deux pourtant décédés au moment de l'entretien (Mt 17,1-3).

Le pape du spiritisme :

Alan Khardec, de son vrai nom Hippolyte Léon Rivail Denizard, naît à Lyon en 1804 où son père était avocat.

A 10 ans, il part en pension en Suisse dans un collège dirigé par un adepte d'une pédagogie moderne, Henri Pestalozzi. En 1820, Allan Kardec s'installe à Paris où il ouvre en 1824, au 35 de la rue de Sèvres, un cours privé fondé sur les méthodes de Pestalozzi. Il publie de nombreux ouvrages de pédagogie, dont un *Plan proposé pour l'amélioration de l'éducation publique* (soutenu par Ampère, son compatriote lyonnais) qui reçut un prix de l'Académie royale d'Arras en 1828. Et c'est exclusivement sous son vrai nom qu'il publiera des manuels de pédagogie.



Cet homme rationnel, qualifié parfois de sceptique, s'est intéressé d'abord aux recherches sur l'hypnose et sur le magnétisme. C'est en pédagogue positiviste qu'il est sollicité pour superviser des séances de tables tournantes. En 1853, l'académicien Saint-René Taillandier lui remet des messages retranscrits par des médiums. Il se lance, alors qu'il a presque 50 ans, dans une analyse des phénomènes supposés faire intervenir des esprits. Il fait appel au concours d'une dizaine de médiums pour recevoir les enseignements des esprits. Après un énorme travail de synthèse, il publie le 18 avril 1857 son œuvre majeure : *Le livre des Esprits*, publié sous le nom d'Allan Kardec car il a eu la révélation qu'il était la réincarnation d'un druide breton. En 1858, il fonde la *Société parisienne d'études spirites*, ainsi que le journal : *La Revue spirite* qui existe toujours. Par la suite, il rédige *Le Livre des médiums* et, au total, 5 ouvrages qui constituent le socle de la doctrine spirite.

Pour lui, la philosophie spirite prime largement sur la communication avec l'au-delà. « Kardec répétait

volontiers qu'en matière de spiritisme, la partie expérimentale est secondaire par rapport à la doctrine philosophique. ». C'est très important car beaucoup de médiums tombent dans divers pièges : ils sont, comme par hasard, la réincarnation d'esprits importants et ne cherchent qu'à montrer leurs talents dans la communication avec les esprits. Or il existe, si je puis dire, des esprits farceurs qui n'ont qu'une envie : se jouer des naïfs (il existe aussi des esprits mauvais qui peuvent être très dangereux). Allan Kardec a ainsi communiqué avec : Saint Jean, Socrate, Swedenborg, Benjamin Franklin. Victor Hugo, qui n'a d'ailleurs pratiqué le spiritisme que pendant 3 ans de 1853 à 1855 à Jersey, a lui communiqué avec : Moïse, Jésus, Mahomet, Shakespeare, Balzac. Tout le monde se souvient qu'il affirme communiquer avec sa fille décédée, Léopoldine, et il déclare : « ceux que nous pleurons ne sont pas absents, ce sont les invisibles ».

La doctrine spirite connaît dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle une expansion et une popularité importantes,



La crèche spirite, place de la Croix-Rousse à Lyon 4<sup>e</sup>

notamment dans les milieux intellectuels, littéraires et savants. Victor Hugo n'est pas le seul adepte. Alexandre Dumas participe à des séances de tables tournantes où il côtoie George Sand, Victorien Sardou et Théophile Gautier. On peut citer aussi Sir Arthur Conan Doyle et l'astronome Camille Flammarion qui prononcera l'éloge funèbre d'Allan Kardec en proclamant « le spiritisme n'est pas une religion mais une science ». De même, cette aventure embarque aussi des politiques : Napoléon III, la reine Victoria et Nicolas II, d'où l'expression de l'historien Guillaume Cuchet : le spiritisme est « la religion du Second Empire ».

Cette diffusion parmi les intellectuels n'est pas anodine : les débuts ont donné lieu à de simples « expériences de physique récréatives » au cours desquelles on se plaçait autour d'une table pour la faire tourner. On attendait que la table bouge sous l'action d'une force occulte censée être produite par la mise en circuit de tous les participants qui se joignaient par le petit doigt. Les participants prenaient très au sérieux ce qu'ils faisaient et espéraient jeter les bases d'un nouveau progrès dans les sciences.

Le spiritisme ne doit pas être considéré comme un retour à des croyances archaïques. Il faut, au contraire, admettre que le spiritisme est un phénomène typique de l'époque où se développe la puissance de la technique industrielle et la démocratie avec ses notions d'égalité.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le spiritisme lyonnais se fonde dans l'environnement local, fortement teinté de catholicisme social et d'humanisme. Il finança un asile pour les personnes âgées et, même, une crèche spirite qui semble avoir été la seule en France. C'est là que je retombe sur mes pattes car, après avoir été installée au 8 place de la Croix-Rousse dans le 4<sup>e</sup>, cette crèche déménagea au 14 de la rue Calas, où était aussi domicilié le siège lyonnais des spirites et où tout le 1<sup>er</sup> étage, avec 5 fenêtres donnant sur le sud, servait de lieu de réunion. Or, nous habitons dans ce petit meuble depuis 1968 ! Lors de notre emménagement à cette adresse, de vieux Lyonnais nous ont déclaré se souvenir de longues files de calèches qui stationnaient tout le long de cette petite rue. La crèche ne semble pas y

avoir fonctionné longtemps puisqu'elle fut transformée en 1926 en orphelinat et transférée dans l'Aude.

Elle avait été fondée sous l'instigation des Esprits en 1903. Elle a été subventionnée par le gouvernement tous les ans jusqu'en 1925 et la ville de Lyon, dirigée par Edouard Herriot, a fourni gratuitement le lait jusqu'en 1914. Le Radical Socialisme apprécie ce spiritisme positiviste comme étant une science humaniste qui revendique une conscience sociale.



Voici le mémorial Allan Kardec, érigé sur les quais du Rhône, pour les 100 ans de sa naissance.

La tombe d'Allan Kardec de nos jours, la plus constamment fleurie du Père Lachaise, en toutes saisons, avec l'inscription : « Naitre, mourir, renaitre encore et progresser sans cesse, telle est la loi ».

Que dire de plus ? il faut noter que la doctrine spirite présente des analogies avec la doctrine bouddhiste du karma et de la roue des réincarnations. Bien entendu, j'ai lu le livre des esprits et je me dois de dire qu'il m'est apparu comme très moderne. A part le qualificatif de sauvage, qui reflète les préjugés de l'époque, tout est d'une grande actualité.



# Art & Histoire



Rue Calas

Une dernière chose : à la question posée : « le spiritisme deviendra-t-il une croyance vulgaire (au sens de commune), ou restera-t-il le partage de quelques personnes ? » un esprit répond : « Certainement, il deviendra une croyance vulgaire et il marquera une nouvelle ère dans l'histoire de l'humanité, parce qu'il est dans la nature et que le temps est venu où il doit prendre rang parmi les connaissances humaines... » Dans son commentaire Allan Kardec indique : « ...il y aura encore pendant deux ou trois générations un levain d'incrédulité que le temps seul dissipera. Toutefois sa marche sera plus rapide que celle du christianisme, parce que c'est le christianisme lui-même qui lui ouvre les voies et sur lequel il s'appuie. Le christianisme avait à détruire ; le spiritisme n'a qu'à édifier ». Je vous laisse méditer sur son optimisme !

**Gabriel Gonin**

**DOMAINE DE ROCFONTAINE**



Situé à PARNAY sur le coteau qui surplombe la Loire entre Saumur et Montsoreau le **DOMAINE DE ROCFONTAINE** est exploité depuis trois générations, selon la tradition :

- Vendanges manuelles à 90%
- Vinification traditionnelle

Si un jour vous passez à Parnay, c'est en empruntant les rues étroites de cette commune que vous parviendrez jusqu'aux caves de Truffeau du Domaine.

*Je serais heureux de vous accueillir.*

**Adhérents agés sénior** : vous bénéficiez d'une réduction de **15%** sur vos achats de superbes vins Saumur Champigny et Saumur Blanc



Bon de commande au dos

# La vie des régions

## AQUITAINE



### Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 07 octobre 2021.

#### Changement de nom en AQUITAINE

A la suite d'une assemblée générale extraordinaire et grâce à un vote massif, nous avons abandonné notre nom AGRA (agents généraux retraités d'Aquitaine) pour celui beaucoup plus explicite et... d'actualité : AGEA SENIOR AQUITAINE. Notre territorialité ne change pas, nous restons fidèles à l'ancienne aquitaine "administrative".

Nous avons mis en conformité nos statuts avec ceux du national, travail minutieux et précis réalisé par Claude Laroche. Merci à lui.

Puis une assemblée générale ordinaire nous a permis de faire le point sur notre association : les finances et les adhésions se maintiennent malgré cette période Covid.

Cette année, notre invité était Jean MARTIN VIVIER. Homme de bonne volonté, irremplaçable, il a été de tous les combats : mémoire vivante de nos luttes et "punch" toujours intact.

Il nous a apporté la lumière sur le dossier capital et délicat de la participation des compagnies d'assurance à notre régime de retraite complémentaire. Son



intervention claire et précise a satisfait l'assemblée qui l'a longuement applaudi et remercié.

Après un excellent déjeuner, nous sommes allés visiter le magnifique Grand Théâtre de Bordeaux, salle d'opéra XVIII<sup>e</sup> siècle toujours fidèle à son origine.

**Pierre FABRE**  
Président



## BON DE COMMANDE à adresser à :

### DOMAINE DE ROCFONTAINE

accompagné de votre règlement par chèque : **7 ruelle des Bideaux - 49730 PARNAY**

**Tél. : 02 41 51 46 89 - Port. : 06 09 28 33 83 - E-mail : [domaine-de-rocfontaine@wanadoo.fr](mailto:domaine-de-rocfontaine@wanadoo.fr)**

Commande possible site agéa sénior [www.ageasenior.fr](http://www.ageasenior.fr) / code partenaire : ageaseni

Caisse de 6 ou 12 bouteilles	Prix Public en € TTC	Prix agéa sénior en € TTC	Qté	Total
Saumur Champigny (Cuvée Tradition) 2020	7,20	6,12		
Saumur Champigny (Vieilles vignes) 2020	8,20	7,10		
Saumur Blanc 2020	6,20	5,27		
Saumur Blanc (Cuvée l'Orée des Bois) 2018	9,00	7,70		
	Sous total			
	Frais de port par 12 bouteilles : 26 € Frais de port par 24 bouteilles : 34 € OFFERT à partir de 36 bouteilles			
	TOTAL €TTC			

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. : .....

Mail : .....

## NORD PAS DE CALAIS



### Assemblée Générale du 5 mai 2022 à Cambrai

Nous étions moins nombreux que l'année dernière dans le beau cadre du château de la Motte Fénelon, probablement par crainte du COVID ou suite à des maladies.

Mais élément positif, dans son mot d'accueil, le président Philippe Blaise nous a présenté une dizaine de nouveaux adhérents.

Le rapport moral par Daniel Dujardin et le rapport financier par Jean-Paul Armengaud, validé par le contrôleur Marie-Thérèse Poissonnier ont été approuvés à l'unanimité.



Façade de la chapelle des Jésuites

Election du tiers sortant, nous remercions chaleureusement Guy Lebrun, André Watine et Daniel Dujardin qui nous quittent pour des raisons statutaires. Marie-Thérèse Poissonnier est réélue. Les changements proposés par le bureau sont approuvés : Albert Charlemagne, Vice président, devient secrétaire, Lionel Defoor devient délégué social, Dominique Leurent devient syndic. Ghislain Degroote et Philippe Thomas rejoignent le bureau.

A la demande d'agéa il faut un délégué par département. Pour le Nord c'est Marie-Thérèse Poissonnier, pour le Pas de Calais c'est Albert Charlemagne.

Voyage : Luc Gobé nous le présente : le 20 octobre nous passerons la journée au château de Chantilly. Nous partirons en bus depuis Béthune.

Le matin visite des collections du château avec des audioguide. Après le repas dans la capitainerie, spectacle équestre puis visite du parc en petit train. L'invitation sera envoyée en septembre. Philippe Rousset nous parle des actifs. Les compagnies n'ont pas digéré d'avoir dû céder sur leur participation de 3% à notre régime de retraite.

Les agents n'ont pas trop souffert du Covid, les commissions ont progressé globalement de 2%. Bruxelles repart de remplacer les commissions par des honoraires !

Intervention de Daniel Sauvage : les liaisons entre agéa actif et agéa sénior se sont resserrées avec la lutte commune contre les compagnies.

Cela a permis de mieux connaître les départs en retraite et ainsi de contacter les nouveaux retraités pour les faire adhérer.

Les bulletins d'agéa infos ont un coût. C'est pour cela que le bulletin sera envoyé seulement aux adhérents à la région et à leur Compagnie.

Agéa sénior a donné un modèle de courrier pour inciter à cette double adhésion "bulletin de convergence" ou BdC.

Agéa sénior envisage de se transformer d'amicale en fédération pour pouvoir mieux se défendre en justice. La formation de délégués sociaux se fera en Juin après le résultat des élections de Cavamac.

Après un très bon repas, nous faisons en bus la visite de Cambrai.

Notre guide nous explique que Cambrai était déjà une petite bourgade quand Lille et Arras n'existaient pas. Plus tard la ville fut entourée de hauts remparts de 8m de haut.

Sur les 7 portes d'entrée, il n'en reste que 2, la porte de Paris vers le sud et la porte Notre Dame vers le Nord. Les remparts ont été détruits pour dégager de grandes artères. Le sous-sol de la ville est truffé de souterrains vestige des carrières de pierre.



# La vie des régions



Vue de l'exposition à l'intérieur

La tour des Arquets subsiste également, elle contient toujours un système défensif de blocage permettant aux eaux de l'Escaut d'inonder les environs de la ville. Au sommet de l'hôtel de ville se trouvent 2 jacquemarts : Martin et Martine, ce couple de forgerons mena la lutte contre le tyrannique seigneur de Thuin-Lévêque. Martin lui donna un coup de maillet sur le casque qui s'enfonça jusqu'au yeux et le rendit fou. La ville fut libérée.



La tour des Arquets

Nous avons visité la chapelle des jésuites. La façade de style baroque est monumentale. A l'intérieur une exposition originale "les Lumières Célestes" avec divers bouquets et d'arbres en verres. Après 1h30 de visite, retour au château et chacun retourne chez soi. Excellente journée sympathique et conviviale.

**Daniel Dujardin**

## AURA / AUVERGNE ET RHÔNE-ALPES

Assemblée générale le 20 avril à Saint Galmier dans la Loire.

Le Président Pascal ROBIN a accueilli notre Président National Gérard LEBEGUE et une quarantaine de collègues et conjoints dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

A la fin des délibérations statutaires, l'assemblée générale s'est prolongée par l'intervention de Maître Abrial, notaire, sur le thème des droits de succession et donations.

Après un apéritif servi sur la terrasse du restaurant La Charpinière, la journée s'est clôturée par un déjeuner et rendez-vous a été pris pour l'année prochaine.



## LORRAINE



### Assemblée Générale 26 Avril 2022 à VERDUN (en Meuse)

Notre Assemblée Générale avait la particularité de se dérouler au milieu des villages détruits et des champs de bataille de la première guerre mondiale.

Face à l'ossuaire de DOUAUMONT, il existe un lieu appelé « l'abri du pèlerin », restaurant géré par l'ADAPEI (association d'aide aux personnes handicapées).

Denis VIVIEN, notre trésorier et ambassadeur des lieux, a présenté l'origine de cet établissement.

Un remerciement appuyé à ces personnes pour leur service et leur convivialité.

Vient ensuite l'ordre du jour, dispensé par Christian CŒURE, Président, à 25 pèlerins épuisés par la teneur des sujets. (Maintien du niveau de retraite, prévoyance, vie de notre amicale etc.) S'en est suivi le



repas traditionnel pris en commun, dans une ambiance toujours très amicale.

Pour clore cette agréable journée, Denis avait organisé la visite du Mémorial, distant de 2 kms.

Monument rénové et inauguré par François HOLLANDE et Angela MERCKEL en 2016, au combien symbolique, de mémoire et d'histoire, si précieuse en ces temps troublés par l'actualité.

En conclusion : La LORRAINE vous attend !



De gauche à droite : Atteman SLIMANE Délégué agéa de la Meuse (Région Grand-Est), Denis VIVIEN trésorier amicale Lorraine, Christian CŒURÉ Président, Gérard STROTZ Secrétaire





téléfleurs  
ENVOYÉ AVEC LE CŒUR

-15%

Pour tout dire avec  
des fleurs !

Anniversaire, mariage, naissance, remerciements, départ en retraite, deuil ? Ne laissez pas la distance vous éloigner de vos proches ou vos amis ! Exprimez vos émotions avec une livraison de fleurs, 7j/7 partout en France et dans le monde.

Commandez sur [www.telefleurs.fr](http://www.telefleurs.fr)

Pour tous les adhérents AGEA, profitez d'une remise immédiate de **15%** sur votre commande de fleurs (hors livraison). Indiquez **le code promo AGEA15**, votre remise se calcule automatiquement avant le paiement. Les frais de livraison sont de 9,95 €.

*Téléfleurs, une marque du groupe Euroflorist*

## NOS PEINES :

### AQUITAINE

Jean-Marie TALLARD 33950 LEGE CAP FERRET  
Gérard GRAFFEUIL 47000 AGEN  
Philippe PORTES 47000 AGEN  
Jean CASSEIGNAU 64000 PAU  
Jacques DUBOIS 64310 ASCAIN  
Jean-Jacques CARRIER 33200 BORDEAUX CAUDERAN

### BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

André HOUIN 90000 BELFORT  
Robert LHENRY 89290 VAUX

### BRETAGNE

Yves LIMON 22150 PLOUGUENAST

### CENTRE

Hubert HERIOT 28270 BREZOLLES

### CHAMPAGNE ARDENNES

René GRIFFON 10110 BAR SUR SEINE  
Hubert HUART 08200 SEDAN

### ILE DE FRANCE

René RICHARD 78170 LA CELLE ST CLOUD  
Francis ECOUTIN 77570 VILLE PARISIS

### LANGUEDOC

Gérard COURDIL 30000 NIMES

### PICARDIE

Reine DALLERY 60600 CLERMONT  
Marcelle MAUPEU 60200 COMPIEGNE  
Gilles BREGERE 60200 COMPIEGBE  
Maurice CASSEGRAIN 02000 LAON (dans sa 100<sup>e</sup> année)

### POITOU CHARENTES

Jean-Michel BOUET 16600 RUELLE SUR TOUVRE

### NORD PAS DE CALAIS

Jean-Henri MALICET 59990 SEBOURG  
Bernard HUGOO 59140 DUNKERQUE  
Bernard RUYFFELAERT 59910 BONDUES  
Pierre EVRARD 62400 BETHUNE  
Dany POSLEDNIK 59490 VILLENEUVE D'ASCQ  
Yves BEAL 62100 CALAIS  
Francis LECAT 7700 MOUSCRON - Belgique

### RHONE ALPES

Germaine ROUX DE REILHAC 03120 LAPALISSE à l'âge de 103 ans  
Robert CHARNET 63190 LEZOUX  
Jean-Hervé HUYGHE 74000 ANNECY



## Hubert, cher ami et compagnon,

Hubert Hériot a été nommé en 1967 Agent Général de la compagnie d'Assurances Générales de France à Brezolles, Verneuil sur Avre et Nonancourt. Directeur particulier des AGF en 1985, distinction rare à l'époque, il a quitté ces fonctions en 2004.

Hubert fait partie des Agents Généraux ayant eu une carrière longue comme Agent général, engagé dans la vie syndicale, dans notre association MAG3 puis MAG3 Senior dont il a été le président adjoint pendant 6 ans à mes côtés, à l'UNAAGAR devenue agéa sénior.

Hubert exerça aussi plusieurs mandats associatifs, et politiques auprès de ses concitoyens de BREZOLLES, comme Maire de 1993 à 2014.

Très souvent il nous parlait des habitants de sa commune, de son besoin de s'investir pour le bien-être de ses administrés, de ses relations politiques et surtout de son amitié sans faille avec Bernard et Jean Louis Debré. Il était un membre éminent de sa paroisse, comme pratiquant, comme bénévole mais aussi dans sa fonction d'élu.

Ses diverses activités lui ont valu plusieurs distinctions, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite.

A toi Colette, sa chère épouse, Laure sa fille chérie, Edouard, Anne Charlotte, ses petits-enfants qui l'adoraient, Je vous présente nos sincères condoléances, de la part du Conseil d'administration de MAG3 Senior, du conseil d'administration d'AGEA Senior et de tous les amis présents dans cette église.

Charles CAILLAUD

Agéa sénior présente ses sincères condoléances aux familles.



## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES AMICALES DE RÉGIONS

5 AVRIL	NORD PAS DE CALAIS À CAMBRAI
10 JUIN	ILE DE FRANCE A L'ABBAYE DE ROYAUMONT
17 JUIN	PAYS DE LA LOIRE AU PUY DU FOU
13 SEPTEMBRE	MÉDITERRANÉE PACA AU CANNET-DES-MAURES
20 SEPTEMBRE	LE LIMOUSIN À MASSERET
11 OCTOBRE	ALSACE À COLMAR
27 OCTOBRE	AQUITAINE À BORDEAUX (SALON DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD-OUEST)

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES AMICALES DE COMPAGNIES

4 MAI	ACRAVIVA
17 MAI	SAGAMM SENIOR À AMBOISE
8 AU 11 JUIN	AACRG À COLMAR

## Nouveaux adhérents

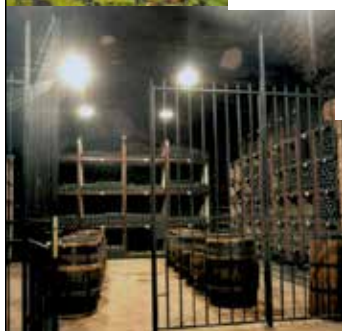
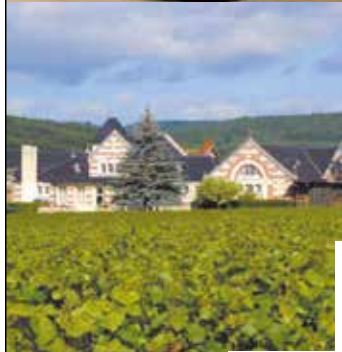
ABADIE Thierry	88100 ST DIE DES VOSGES
AKNIN Jean-Jacques	75016 PARIS
ANTON Pierre	33260 LA TESTE DE BUCH
ARNAUD-GODDET Claude	74370 NAVES PARMELAN
ARRAULT Christian	74320 SEVRIER
AUBRY Christian	56800 TAUPONT
AYMARD Martine	75017 PARIS
BANO DEMAY Nicole	63540 ROMAGNAT
BANTON Jean Pierre	38300 BOURGOIN JALLIEU
BARBAT Gerard	92400 COURBEVOIE
BARBET Marie-Pierre	94000 CRETEIL
BATBY Philippe	40330 ARSAGUE
BEDET Claudette	69006 LYON
BELLY Jean-Marc	73170 YENNE
BERGER Francois	78270 CHAUFOUR LES BONNIERES
BERGES Didier	40270 GRENADE SUR L ADOUR
BILLEREY Robert	25800 VALDAHON
BILLY Janine	50430 LESSAY
BLANC Yves	84150 JONQUIERES
BLAS Jean Christophe	59139 WATTIGNIES
BRAUD Hubert	49100 ANGERS
BRISSON Didier	56100 LORIENT
CANDAU Marie	64300 ORTHEZ
CARDEILLAC Jacques	64250 ESPELETTE
CARMELLINO Jean-Louis	43110 AUREC SUR LOIRE
CARREAU Philip	13100 AIX EN PROVENCE
CHAUVIN Josyane	25800 VALDAHON
COUTAND Paul	09200 MOULIS
COUV RAT Roseline	86300 VALDIVIENNE
DANIELOU Michel	29350 MOELAN SUR MER
DE BARDIES MONTFA Francois Jerome	31000 TOULOUSE
DEHESTRU Christophe	62232 HINGES
DELARUE Jean-Luc	28100 DREUX
DESCUBES Bruno	87150 CUSSAC
DEVIANNE Philippe	31590 VERFEIL



# Nouveaux adhérents

DU TERTRE Alain  
DUBOIS Claude  
DUPRIEU Philippe  
DURAND Jean Luc  
ERAMBOUR Ivan  
EVAIN Gildas  
FABBRI Arlette  
FAVREZ Denis  
FELISAZ Roland  
FILLIOL Daniel  
GIRARD Eric  
GONDY Michel  
GRENTE Isabelle  
GRESSET Jean Marc  
GREUSARD Jacky  
GUINAND Philippe  
GUIOT Pascal  
HAMM Charles  
HASSLER Christophe  
HOGU FEVRIER Virginie  
JAUMAIN Jean-Francois  
JOUVENOZ Michel  
LAPALU Bernard  
LAUGIER Michel  
LE RAI Marie Antoine  
LENDZWA Jean Marc  
MALICET Paulette  
MALMASSON Charles  
MARION Robert  
MATHIEU Jean Pierre  
MESSAGEOT Denis  
MONTJEAN Jean Francois

85440 TALMONT ST HILAIRE  
78740 VAUX SUR SEINE  
28200 CHATEAUDUN  
12400 ST AFFRIQUE  
35400 SAINT MALO  
56130 FEREL  
54580 AUBOUE  
59279 LOON PLAGE  
74380 CRANVES SALES  
71600 PARAY LE MONIAL  
38530 CHAPAREILLAN  
59410 ANZIN  
14600 HONFLEUR  
39250 CENSEAU  
21500 MONTBARD  
69670 VAUGNERAY  
42210 ST SAUVEUR EN RUE  
67260 SARRE UNION  
38200 VIENNE  
06500 MENTON  
33200 BORDEAUX  
74270 CHILLY  
32600 L ISLE JOURDAIN  
84400 APT  
35400 SAINT MALO  
83330 LE BEAUSSET  
59990 SEBOURG  
57200 SARREGUEMINES  
71600 PARAY LE MONIAL  
19140 UZERCHE  
37110 CHATEAU-RENAULT  
74960 ANNECY



## Grands vins de Bourgogne

Propriétaire - Vinificateur - Éleveur

Visites de caves

Découverte des vignes

Dégustation *(de préférence sur rendez-vous)*



**HENRI DE VILLAMONT**

Rue du Dr Guyot – 21420 Savigny-lès-Beaune

Renseignements : [contact@hdv.fr](mailto:contact@hdv.fr) – 03 80 21 50 59

[www.henridevillamont.fr](http://www.henridevillamont.fr)

# Nouveaux adhérents

MOUCHET Catherine  
 MULTON Jean Louis  
 PARDANAUD Patrick  
 PARIS Jean-Jacques  
 PERNAUDET Damien  
 PERSON Eric  
 PETIT Philippe  
 PIERRON Odile  
 PROST-VERDURE Agnes  
 RANDE Patrice  
 RAPHIN Gerard  
 RAULIN Fabrice  
 RICARD Georges  
 ROSTICHER Patrice  
 ROUSSEL Laurent  
 ROUSSELLE Emmanuel  
 SEGUIN Alain  
 SEIGNER Michel  
 SOURY Bruno  
 STECK Stephane  
 STRIZYK Philippe  
 THOMAS Philippe  
 THUILLIER Jean Francois  
 TOURNEMINE Pascal  
 VANDAELE Luc  
 VANNINI Jean Pierre  
 VARNIER Fabrice  
 VEERSE Philippe  
 VERON Thierry  
 WARIN Claude Pierre  
 WOIRGARD Michel  
 ZADOK Pierre

74140 EXCENEVEX  
 36220 LUREUIL  
 69160 TASSIN LA DEMI LUNE  
 56200 LA GACILLY  
 39570 MACORNAY  
 86000 POITIERS  
 69800 ST PRIEST  
 36400 LA CHATRE  
 38500 VOIRON  
 33000 BORDEAUX  
 74910 SEYSSEL  
 55120 CLERMONT EN ARGONNE  
 45460 BRAY SAINT AIGNAN  
 39100 DOLE  
 14100 LISIEUX  
 02200 SOISSONS  
 85200 FONTENAY LE COMTE  
 01600 REYRIEUX  
 37000 TOURS  
 39270 SARROGNA  
 44000 NANTES  
 59240 DUNKERQUE  
 51120 SEZANNE  
 54000 NANCY  
 83240 CAVALAIRE SUR MER  
 20620 BIGUGLIA  
 44500 LA BAULE  
 24660 COULOUNIEX-CHAMIERES  
 18700 AUBIGNY SUR NERE  
 71400 AUTUN  
 33127 MARTIGNAS SUR JALLE  
 75016 PARIS



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

## BON DE COMMANDE

A retourner à l'adresse suivante :  
 Henri de Villamont  
 Rue du Dr Guyot  
 21420 SAVIGNY LES BEAUNE

**Minimum 20% de remise  
 pour les adhérents AGEA**

☎ : 03 80 21 50 59  
 Email : contact@hdv.fr

	Appellation	Prix Public	Prix AGEA Sénior	Quantité	Total
B	Bourgogne chardonnay 2016 <i>non boisé</i>	<del>10,60€</del>	8,50 €		
L	Pouilly Fuissé Vaudrans 2016 <b>Wine Enthusiast 90/100</b>	<del>24,60€</del>	19,20 €		
A	Savigny lès Beaune 2017	<del>26,00€</del>	21,00 €		
N	Pernand Vergelesses 2019	<del>29,00€</del>	23,40 €		
C	Meursault 2016 <b>Decanter Argent</b>	<del>47,50€</del>	37,50 €		
	Chassagne Montrachet 1er cru "les Embazées" 2019	<del>63,90€</del>	49,80 €		
R	Bourgogne Hautes Côtes de Beaune 2020	<del>15,90€</del>	12,50 €		
O	Chorey les Beaune 2018	<del>20,80€</del>	16,20 €		
	Savigny lès Beaune "Les rouvrettes" 2019	<del>27,90€</del>	21,80 €		
U	Savigny lès Beaune 2019 VIN NATURE SANS SOUFRE AJOUTE	<del>27,60€</del>	21,50 €		
G	Pommard 1er cru "Les charmots" 2016	<del>46,10€</del>	35,95 €		
E	Chambolle Musigny 1er cru "Les Feusselottes" 2017 <b>Bettane &amp; Dessauve 15/20</b>	<del>56,95€</del>	47,90 €		

<b>SOUS TOTAL</b>	
Ma commande est inférieure a	
150€, j'ajoute les frais de port	+15,00€
<b>NET A PAYER</b>	

Adresse de facturation et de livraison :

NOM.....  
 Prénom.....  
 Ville.....  
 Téléphone.....  
 Adresse mail.....

Je joins à ma commande un chèque à l'ordre suivant : Henri de Villamont.  
 Je note que ma commande sera expédiée après encaissement du règlement.

Les millésimes indiqués sont sous réserve de disponibilité. Un remplacement peut être proposé en cas de nécessité.

**Signature obligatoire :**

# Conseil d'Administration agéa sénior

## PRESIDENT



**Gérard LEBEGUE** (origine AdR AURA)  
1, route de la Deille 63490 USSON  
☎ 06 70 13 78 33  
✉ gerard.m.lebegue.18.auv@orange.fr

## PRESIDENT ADJOINT



**Jean-Pierre CHATELLIER** (origine Adr Pays de La Loire)  
34 bis, La Bigotière 44690 MAISON S/ SEVRE  
☎ 02 40 54 52 68 ☎ 07 77 37 07 66  
✉ jp.chatellier@wanadoo.fr

## VICE-PRESIDENT



**Daniel SAUVAGE** (origine AdR LANGUEDOC)  
12, Chemin du Mas Magot 30340 MONS  
☎ 04 66 83 14 90 ☎ 06 80 18 99 82  
✉ mds30@orange.fr

## VICE-PRESIDENT



**Marie-Odile CORMIER** (origine AdC REUSSIR Sénior)  
5, rue des Boulaies 58320 GERMIGNY s/ Loire  
☎ 03 86 68 87 08 ☎ 06 83 88 44 54  
✉ marie-odile.cormier@orange.fr

## SECRETAIRE GENERAL



**Ronan ROMIEUX** (origine Adc Sagamm senior)  
4, rue des mésanges 56530 QUEVEN  
☎ 02 97 05 05 48 ☎ 06 07 83 77 23  
✉ ronan.romieux@wanadoo.fr

## TRESORIER GENERAL



**André COMBIER** (origine Adc Agaregan)  
15, Allée des Ecoliers 30900 NIMES  
☎ 06 07 32 51 53  
✉ combierandre@orange.fr

## Secrétaire adjoint



**Pascal ROBIN** (origine Adr AURA)  
12, rue Virgile  
42100 SAINT ETIENNE  
☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29  
✉ pascal.robin.1088@orange.fr

## Trésorier adjoint



**Bernard MOUREY** (origine Adc Mag3 seniors)  
4, rue Joachim du Bellay  
70300 LUXEUIL LES BAINS  
☎ 03 84 40 14 66 ☎ 06 13 82 20 27  
✉ bmh.mourey@gmail.com

## ADMINISTRATEURS



**Jean-Luc BONNEFOI** (origine Adr Centre Val de Loire)  
58, rue Grande 36800 SAINT GAULTIER  
☎ 06 12 42 37 61  
✉ bonnefoi36@gmail.com



**Michel JENNY** (origine Adr Alsace)  
32, rue Gal. De Gaulle  
68340 RIQUEWIHR  
☎ 03 89 49 01 08 ☎ 06 09 31 30 56  
✉ jenny.michel@wanadoo.fr



**Gérard ALEXANDRE** (origine Adc Afaregan)  
Les Rives du Parc  
70, quai du Héron 59500 DOUAI  
☎ 03 21 91 51 08 ☎ 06 88 71 97 83  
✉ galexan59@gmail.com



**Yves MAITRE** (origine Swiss Aga senior)  
105, rue de la Prévôté  
78955 CARRIERES SUR POISSY  
☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66  
✉ ymaitre78@gmail.com

## SYNDIC



**Pierre EPINEUSE** Résidence Raoul Dufy - 5, rue Hélène Boucher 76240 BONSECOURS (origine AdC Sagamm senior)  
☎ 02 35 64 95 40 ☎ 06 52 20 49 92 ✉ epineuse.ageasenior@gmail.com

## CONTROLEURS DES COMPTES



**Gérald PAQUET**  
Le Clos de la Saulaie  
41, Av. Pierre Mendès France  
45800 ST JEAN DE BRAYE  
☎ 02 38 21 60 83 ☎ 06 83 99 86 23  
✉ paquetgerald@orange.fr



**Jean-Luc ORGEAS**  
63, Boulevard Chantemerle  
73100 AIX LES BAINS  
☎ 09 52 19 66 71 ☎ 06 87 94 12 54  
✉ jlo73@hotmail.fr

## CONTROLEUR DES COMPTES suppléant



**Gérard STROTZ**  
9, rue Baugru  
88200 REMIREMONT  
☎ 03 29 62 05 11 ☎ 06 77 06 71 14  
✉ gerardstrotz@gmail.com

## CONSEILLERS DU PRESIDENT



**Charles CAILLAUD**  
35 Lalande Aubrun 36330 VELLES  
☎ 06 08 69 28 59 ✉ c6.caillaud@orange.fr



**Jacques BIGOT**  
11, rue du Point du jour 86200 LOUDUN  
☎ 06 08 71 93 00 ✉ jacquesbigot@wanadoo.fr



**Christian COEURE**  
9 B, rue Mi les Vignes 54520 LAXOU  
☎ 06 07 09 98 11 ✉ christian.coeure@orange.fr

Président et membres honoraires : Georges BELAT / Jean LAISSUS / Michel MOULETTE



# Répertoire des Présidents d'Amicales de REGIONS

Adhérentes à agéa sénior

## BRETAGNE 006

22 29 35 56

**Yves TREVILLY**



30, Bd. De Roche bonne  
35400 SAINT MALO  
☎ 02 99 20 18 68  
📞 06 83 04 11 40  
✉ yves.trevilly@wanadoo.fr

## NORMANDIE 017

14 27 50 61 76

**Mireille GRUYER**



15, rue Greenock  
76450 CANY-BARVILLE  
☎ 02 35 97 59 34  
📞 06 80 07 33 02  
✉ mireille.gruyer.old@orange.fr

## ILE DE France 019

75 77 78 91 92 93 94 95

**Jean Marie LEMIRE**



Résidence Caroline  
27, rue des Champs  
76190 YVETOT  
☎ 01 49 60 71 85  
📞 06 77 50 52 73  
✉ manjarimelire@gmail.com

## PICARDIE 018

02 60 80

**Georges BELAT**



6, rue du Bloc  
02250 MARLE  
☎ 03 23 20 07 34  
📞 06 85 84 87 47  
✉ george.belat@orange.fr

## Pays de la Loire 021

44 49 53 72 85

**Jean-Pierre**

**CHATELLIER**



34 bis, La Bigotière  
44690 MAISDON s/  
SEVRE  
☎ 02 40 54 52 68  
📞 07 77 37 07 66  
✉ jp.chateiller@wanadoo.fr

## NORD- PAS DE CALAIS 016

59 62

**Philippe BLAISE**



23, avenue Pointcaré  
59700 MARCQ  
EN BAROEUL  
☎ 06 09 10 66 70  
✉ philippe.blaise@orange.fr

## LORRAINE 012

54 55 57 88

**Christian COEURÉ**



Domaine de Bel Air  
9 B, rue Mi les  
Vignes  
54520 LAXOU  
☎ 09 50 70 56 92  
📞 06 07 09 98 11  
✉ christian.coeure@orange.fr

## POITOU- CHARENTES 009

16 17 79 86

**Gérard FILOCHE**



7, avenue Emile Zola  
17200 ROYAN  
☎ 05 46 39 35 23  
📞 06 81 25 90 62  
✉ filocheg@wanadoo.fr

## ALSACE 001

67 68

**Michel JENNY**



32, rue Gal.  
De Gaulle  
68340 RIQUEWIHR  
☎ 03 89 49 01 08  
📞 06 09 31 30 56  
✉ jenny.michel@wanadoo.fr

## LIMOUSIN 011

19 23 87

**Jacques CESSAT**



56, rue du Gué Giraud  
87200 SAINT JUNIEN  
☎ 05 55 02 90 39  
📞 06 12 04 51 33  
- jacquessessat@aol.com

## CHAMPAGNE- ARDENNE 008

08 10 51 52

**Claude PARADIS**



3, rue des mésanges  
10440 TORVILLIERES  
☎ 03 25 78 40 99  
📞 06 72 87 06 63  
✉ claudepara10@yahoo.fr

## AQUITAINE 002

24 33 40 47 64

**Pierre FABRE**



17, rue de  
Strasbourg  
47000 AGEN  
☎ 05 53 96 56 31  
📞 06 72 75 33 91  
✉ pierre.fabre8@wanadoo.fr

## LANGUEDOC 010

30 34 48

**Daniel SAUVAGE**



12, Chemin du  
Mas Magot  
30340 MONS  
☎ 04 66 83 14 90  
📞 06 80 18 99 82  
✉ mds30@orange.fr

## BOURGOGNE- FRANCHE-CONTÉ 005

21 25 39 58 70 71

89 90

**Michel ZIMMER**



21, Boulevard des Alliés  
70000 VESOUL  
☎ 03 84 78 44 61  
📞 06 80 73 57 33  
✉ zimmer.michel@orange.fr

## CENTRE VAL DE LOIRE 007

18 28 36 37 41 45

**Gérald PAQUET**



Le Clos de la Saulaie  
41, Av. Pierre Mendes  
France  
45800 ST JEAN DE BRAYE  
☎ 02 38 21 60 83  
📞 06 83 99 86 23

## OCCITANIE 015

09 11 12 31

32 46 65 66

81 82

**Denis**

**CASTAGNET**



ESTOUBE 32700 LECTOURE  
☎ 05 62 68 98 62  
📞 06 08 51 35 78  
✉ castade@gmail.com

## Auvergne

**RHÔNE-ALPES 020**

01 03 07 15 26 38 42 43

63 69 73 74

**Pascal ROBIN**



12, rue Virgile  
42100 SAINT ETIENNE  
☎ 04 77 37 87 12  
📞 06 80 59 44 29  
✉ pascal.robin.1088@orange.fr

## MEDITERRANEE- PACA-

**CORSE, DOM-**

**TOM 014**

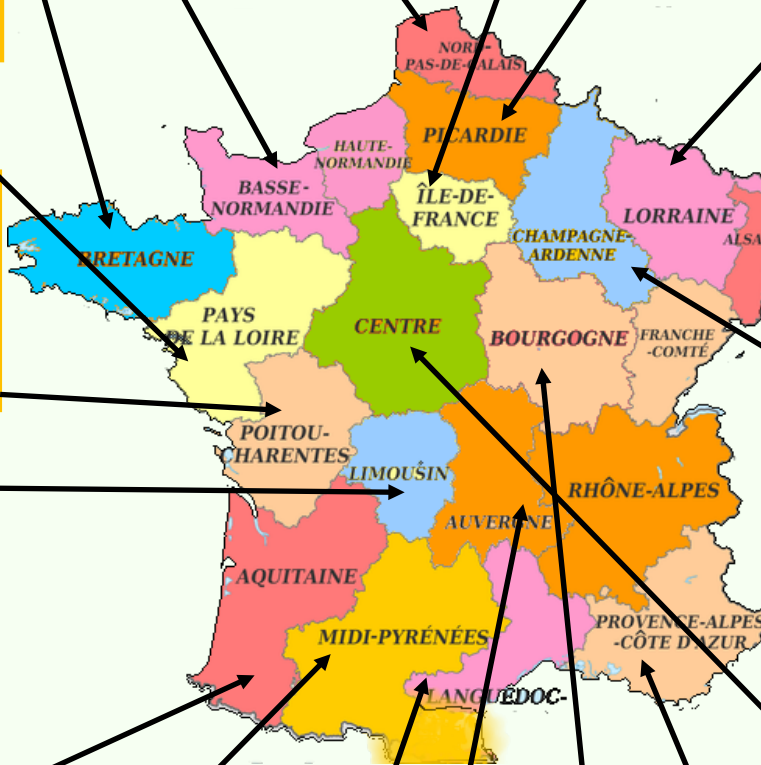
04 05 06 13 20

83 84 97 98 99

**Richard DRIUSSI**



376 C, Chemin du Paradou  
06560 VALBONNE  
☎ 04 93 12 07 83



# Répertoire des Présidents d'Amicales de **Compagnies**

adhérentes à aréa sénior

## ACRAVIVA (Abeille & Paix) - Cie AVIVA 104



Président  
Michel GARREAU  
Lieu dit LE MAS  
24800 CHALAIS EN PERRIGORD  
☎ 06 70 07 32 81  
✉ michelgarreau@wanadoo.fr

## MÉDICALE DE France 105



Président  
Jean-Pierre BUFFAGNI  
1, Boulevard Philippe Daste  
17480 LE CHÂTEAU D'OLERON  
☎ 06 86 96 50 10  
✉ jpbuffagni@yahoo.fr

## AGAR-AZUR—Cie AZUR Assurances 106



Présidente  
Bernadette DEMANGE  
12, rue Jacques Prévert  
94880 NOISEAU  
☎ 01 45 9 0 06 72 ☎ 06 16 47 02 56  
✉ br.demange@gmail.com

## AACRG – Cie GÉNÉRALI 107



Président  
Jean-Luc ORGEAS  
63, Boulevard Chantemerle  
73100 AIX LES BAINS  
☎ 09 52 19 66 71 ☎ 06 87 94 12 54  
✉ jlo73@hotmail.fr

## AGAREGAN - Cie GAN 108



Président  
Gérard ALEXANDRE  
Les Rives de Parc - 70, quai du Héron  
59500 DOUAI  
☎ 03 21 91 51 08 ☎ 06 88 71 97 83  
✉ galexan59@gmail.com

## SAGAMM-Senior - Cie MMA 109



Président  
Jean Philippe MARTIN  
6, allée des roitelets  
44250 SAINT BREVIN LES PINS  
☎ 06 24 30 15 47  
✉ jeanphilippe.martin44@gmail.com

## MUTUELLE DE POITIERS - Cie Mut.de Poitiers 110



Président  
Marcel RETAILLEAU  
477, rue des Embruns  
85440 TALMONT SAINT HILAIRE  
☎ 02 51 20 34 69 ☎ 06 08 21 50 89  
✉ retailleau\_marcel@orange.fr

## REUNIR SENIOR - Cie THELEM 111



Président  
Louis Marie RICHARD  
15 bis, rue des Epinettes  
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE  
☎ 06 25 06 67 13  
✉ louismarie.richard@gmail.com

## SWISS AGA SENIOR 112



Président  
Yves MAITRE  
105, rue de la Prévôte  
78955 CARRIERES SUR POISSY  
☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66  
✉ ymaitre78@gmail.com

## MAG3 Senior - Cie ALLIANZ Gpe 116



Président  
Bernard MOUREY  
4, rue Joachim du Bellay  
70300 LUXEUIL LES BAINS  
☎ 03 84 40 14 66 ☎ 06 13 82 20 27  
✉ bmh.mourey@gmail.com

## CONVERGENCES Seniors - Cie AREAS 117



Président  
Jean-Paul RIBOLDI  
9, Chemin des Prés  
25600 VIEUX CHARMONT  
☎ 09 87 77 72 20 ☎ 06 61 92 55 50  
✉ secreadis@gmail.com

## REUSSIR SENIOR - Cie AXA 118



Présidente  
Marie-Odile CORMIER  
5, rue des Boulaies  
58320 GERMIGNY SUR LOIRE  
☎ 03 86 68 87 08 ☎ 06 83 88 44 54  
✉ marie-odile.cormier@orange.fr

## M.d.P. Sénior - Cie Mutuelle du Poitou 120









Président  
Didier BOURRUT LACOUTURE  
7, rue Maurice Sibille  
44000 NANTES  
☎ 06 81 33 61 62  
✉ bourrutlacouture@yahoo.fr



ÉLUS agéa sénior à CAVAMAC

TITULAIRES	SUPPLEANTS
 <p><b>Jean MARTIN-VIVIER</b> 5, rue Sainte Croix 91157 ETAMPES ☎ 01 64 94 60 44 ☎ 06 08 46 20 38 ✉ jean@martinvivier.fr</p>	 <p><b>Régis MARTINIER</b> 43, Place Caffé 73000 CHAMBERY ☎ 04 79 62 68 02 ☎ 06 16 17 25 74 ✉ martinier@noos.fr</p>
 <p><b>Marie-Odile CORMIER</b> 5, rue des Boulaïses 58320 GERMINY SUR LOIRE ☎ 03 86 68 87 08 ☎ 06 83 88 44 54 ✉ marie-odile.cormier@orange.fr</p>	
 <p><b>Jean-Luc BONNEFOI</b> 58, rue Grande 36800 SAINT-GAULTIER ☎ 06 12 42 37 61 ✉ bonnefoi36@gmail.com</p>	 <p><b>Pierre EPINEUSE</b> Résidence Raoul Dufy - 5, rue Hélène Boucher 76240 BONSECOURS ☎ 02 35 64 95 40 ☎ 06 52 20 49 92 ✉ epineuse.ageasénior@gmail.com</p>
 <p><b>Georges BELAT</b> 6, rue du Bloc 02250 MARLE ☎ 03 23 20 07 34 ☎ 06 85 84 87 47 ✉ george.belat@orange.fr</p>	 <p><b>Bernard PACAUD</b> 2, rue Picasso - Chez Barré 17770 ECOYEUX ☎ 05 46 92 06 56 ☎ 06 81 32 35 15 ✉ Bpacaud17@gmail.com</p>

REPRÉSENTANTS agéa sénior à PRAGA

 <p><b>Jean-Luc BONNEFOI</b> 58, rue Grande 36800 SAINT-GAULTIER ☎ 06 12 42 37 61 ✉ bonnefoi36@gmail.com</p>	 <p><b>Jacques CESSAT</b> 56, rue du Gué Giraud 87200 SAINT JUNIEN ☎ 05 55 02 90 39 ☎ 06 12 04 51 33 ✉ jacquesscessat@aol.com</p>
 <p><b>Charles CAILLAUD</b> 35, La Lande Aubrun 36330 VELLES ☎ 02 54 36 11 53 ☎ 06 88 69 28 59 ✉ c6.caillaud@orange.fr</p>	 <p><b>Pascal ROBIN</b> 12, rue Virgile 42100 SAINT ETIENNE ☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29 ✉ pascal.robin.1088@orange.fr</p>
 <p><b>Michel GARREAU</b> Lieu dit LE MAS 24800 CHALAIS EN PERRIGORD ☎ 06 70 07 32 81 ✉ michelgarreau@wanadoo.fr</p>	 <p><b>André COMBIER</b> 15, Allée des Ecoliers 30900 NIMES ☎ 06 07 32 51 53 ✉ combierandre@orange.fr</p>

REPRÉSENTANTS agéa sénior à la CNRPL

 <p><b>Christian COEURE</b> Domaine de Bel Air – Entrée B 9, rue Mi les Vignes 54520 LAXOU ☎ 06 07 09 98 11 ✉ cnrpl@orange.fr Président du Conseil d'Administration Membre du bureau de la CFR</p>	 <p><b>Gérard LEBEGUE</b> 1, route de la Deille 63400 USSON ☎ 06 70 13 78 33 ✉ gerard.m.lebegue.18.auv@orange.fr Vice-président aux Professions Techniques Membre de la Commission Retraite à la CFR</p>	 <p><b>Jacques BIGOT</b> 11, rue de Pont du Jour 86200 LOUDUN ☎ 06 08 71 93 00 ✉ jacquesbigot@wanadoo.fr Suppléant Délégué de la CNRPL auprès de la CFR</p>
---	---	--

**BON DE COMMANDE à adresser à : CHAMPAGNE DE VENOGÉ**  
**À renvoyer : 33 avenue de Champagne - 51200 EPERNAY**

Bouteilles	Tarif €TTC Par bouteille	Offre AGEA SENIOR	Soit un prix Par carton	Nb de CARTONS	Total TTC
Cordon Bleu Brut - 75cl	36.00	-25%	162.00€ TTC		
Cordon Bleu Brut - 37,5cl	18.75	-25%	168.72€ TTC		
Cordon Bleu Brut Magnum - 150cl	72.50	-25%	163.11€ TTC		
Cordon Bleu Demi Sec - 75cl	36.00	-25%	162.00€ TTC		
Cordon Bleu Rosé - 75cl	45.00	-25%	202.50€ TTC		
Princes Blanc de Blancs - 75cl	69.00	-25%	310.50€ TTC		

Nom : .....

Adresse .....

.....

CP: ..... Ville : .....

Tél. : .....

Mail : .....

Franco de port à partir de  
**400€TTC** par adresse. Participation  
 aux frais de port de 20€TTC pour  
 toute commande inférieure.  
 Paiement avant expédition de la  
 marchandise.

**TOTAL €TTC**

**\*Attention** pour vos commandes, merci de respecter  
 les conditionnements ci-dessous :

- Bouteilles 75 cl = carton de 6 bouteilles
- 1/2 bouteilles 37,5 cl = carton de 12 1/2 bouteilles
- Magnums 150 cl = carton de 3 magnums

Chèque joint à l'ordre de **CHAMPAGNE DE VENOGÉ**

Carte Bleue N° : .....

expire le mois..... année.....

N° de cryptogramme : .....

Date .....

Signature



Avantages AGEA SENIOR :  
25% de remise



*Noblesse oblige*

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODERATION.